LA CONTINUITE DES SECOURS EN ZONES INONDEES, NOTAMMENT DANS LE CADRE DES INCENDIES D'IMMEUBLE D'HABITATION



MODULE GESTION DE PROJET

Capitaine Paul GILLI - ENSOSP

Capitaine Cédric LARRIBE – SDIS 22

Capitaine Jean-Raphaël LECLÈRE – SDIS 29

Capitaine Sulliman M'DÉRÉ – SDIS 976

Capitaine Rozenn RIBOT – SDIS 55

Capitaine Laurent-Victor THIBAUT – SDIS 974

Formation d'Adaptation à l'Emploi de Capitaine 2018-03

Remerciements

Nous souhaitons avant tout remercier madame Muriel ABATINI pour le temps qu'elle a consacré à nous apporter les outils méthodologiques dans le cadre du module gestion de projet.

Nous remercions également tous les intervenants qui ont tous pris le temps de nous apporter leurs connaissances, mais également nous écouter afin de nous aider à avancer au mieux dans notre projet.

Nous sommes reconnaissants envers notre responsable pédagogique le Commandant OLINY, ainsi que notre responsable pédagogique adjoint, le Capitaine FOURNIER, pour avoir su adapter nos emplois du temps quand c'était nécessaire et avoir toujours été à notre écoute.

Nous aimerions exprimer notre gratitude au Lieutenant-Colonel PONTET, aux Commandants SEFFRAY et ROSSOW, ainsi qu'au Capitaine POISSON, que nous avons contactés dans le cadre de notre projet et qui ont pris le temps de nous répondre et de discuter de notre sujet.

Enfin, un grand merci à la promotion de la FAC 2018-3 qui nous a permis d'évoluer en permanence dans la bonne humeur, le dynamisme et la bienveillance.

Lexique des abréviations

CIS : Centre d'Incendie et de Secours

CRM : Centre de Regroupement des Moyens

DDT : Direction Départementale des Territoires

DECI : Défense Extérieure Contre l'Incendie

DGSCGC : Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises

ERP : Etablissement Recevant du Public

MPF : Moto Pompe Flottante

PC : Poste de Commandement

PCS : Plan Communal de Sauvegarde

PEI : Points d'Eau Incendie

PFMS : Plan Familial de Mise en Sûreté

PPMS : Plan Particulier de Mise en Sûreté

PMR : Personne à Mobilité Réduite

PPRI : Plan de Prévention du Risque Inondation

PT : Point de Transit

SDACR : Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

SAV : Sauveteur Côtier

SEV : Sauveteur en Eau Vive

SIS : Service d'Incendie et de Secours

SSI : Système de Sécurité Incendie

Table des matières

Remerciements 3
Lexique des abréviations 4
I. Introduction 6
II. Méthodologie utilisée 7
III. Fiches pratiques 15
IV. Conclusion 37
V. Annexes 38

I. Introduction

Chaque année, le territoire français est régulièrement soumis à des inondations. Du fait du changement climatique, l'occurrence de survenue de celles-ci se veut croissante et inéluctable. Surtout, leurs conséquences sur la société sont de plus en plus importantes. Selon le Centre Européen de PRévention des Inondations (CEPRI), plus de 17,1 millions de français sont exposés au risque inondation, soit 25% de la population totale. L'impact économique, bien qu'il ne soit pas chiffrable exhaustivement, est considérable et ne cesse d'augmenter. A titre d'exemple, le coût des inondations de juin 2018 en France a été estimé à plus de 430 millions d'euros par la Fédération Française des Assurances.

L'inondation revêt plusieurs formes dont les caractères dramatiques et les difficultés de prévisions en font un véritable risque majeur. En témoigne la tempête Xynthia de 2010, qui a remis sur le devant de la scène les inondations par submersion marine, mais aussi la crue torrentielle de l'Aude en octobre 2018, réel exemple de phénomène dit « méditerranéen ». Sans oublier les débordements à cinétique plus lente, dont les bassins versants de la Loire et de la Seine font fréquemment l'objet. Néanmoins, l'emprise géographique de ces événements est relativement modeste par rapport à ce que la nature est capable de faire. La France connaitra probablement des phénomènes météorologiques exceptionnels semblables à l'année 1856, où 55 départements avaient été sinistrés.

Quels que soient leurs types, les inondations sont souvent désastreuses pour le territoire concerné. D'autant que les croissances démographiques et technologiques observées depuis le 20ème siècle ont provoqué une augmentation des enjeux en zone inondable, rendant la gestion du risque encore plus problématique. Malgré la mise en place des PPRI en 1995 et un durcissement de la réglementation, des quartiers entiers, des ERP, voire même des CIS, ont été construits en zone inondable. Cette augmentation des enjeux, couplée à la récurrence de la survenue des inondations, est donc devenue un enjeu sociétal auquel les SIS se doivent de répondre.

Les sapeurs-pompiers jouent un rôle prépondérant dans la gestion de crise en cas d'inondations à travers leurs missions principales que sont la protection des personnes, des biens et de l'environnement. La mise en place des SDACR dès 1996 (loi n°96-369 - article 7) a permis de définir les objectifs de couverture des risques à l'échelle des SIS, tout en précisant notamment des délais d'intervention. Si en temps normal ces délais moyens ne dépassent pas 20 minutes pour le risque courant, la question se pose quant au délai d'intervention des sapeurs-pompiers pour du risque courant en zones inondées. De manière similaire, la couverture du risque inondation doit être adaptée et proportionnelle aux enjeux présents sur zone, d'où l'intérêt d'une réflexion approfondie concernant la stratégie opérationnelle à mettre en place pour répondre à cette problématique.

Ce document présente donc à travers des fiches thématiques différentes mesures applicables par les SIS afin d'améliorer la continuité des secours en zones inondées. L'objectif étant bien évidemment de limiter l'impact des inondations sur l'action des secours et ainsi de réduire la vulnérabilité des enjeux concernés. Afin d'illustrer la démarche, l'étude s'appuie sur un exemple d'application aux incendies d'immeuble d'habitation en zone inondée, phénomène singulier qui soulève de nombreuses questions en termes de méthodologie opérationnelle. L'analyse réalisée se veut la plus exhaustive possible mais devra faire l'objet de recherches et de déclinaisons plus approfondies par les utilisateurs finaux.

II. Méthodologie utilisée

1. Initialisation

1.1. Réception de la demande

Lors de la présentation du module gestion de projet dans le cadre de la formation d'adaptation à l'emploi de capitaine, il a été proposé de choisir un sujet de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) ou d'élaborer un thème nous-même.

Le thème de la DGSCGC, intitulé « Comment assurer la continuité des secours en zone inondée, notamment en cas d'incendie d'immeubles d'habitation », a été choisi puisqu'il intéressait chacun des membres de groupe de travail.

De plus, le sujet présente l'avantage d'être très transversal au sein des SIS et d'aborder les relations interservices de manière globale.

Il a été proposé lors du premier comité de pilotage les éléments d'organisation suivants :

- Commanditaire : ENSOSP, Madame Muriel ABATINI, coordinatrice de la discipline gestion de projet ;
- Clients : Groupement inter-SDIS ;
- Chef de projet : Capitaine Cédric LARRIBE.

Le chef de projet est chargé d'organiser et de conduire le projet de bout en bout. Il assume la responsabilité des différentes phases, depuis la traduction des besoins des clients en spécifications fonctionnelles et techniques, jusqu'à la mise en production (cf. Annexe 1 : Fiche de poste du chef de projet).

1.2 Description de la demande

La demande du projet concerne la continuité des secours en zone inondée, notamment en cas d'incendie d'immeubles d'habitation.

Comme précisé dans l'introduction, le risque inondation constitue la première menace naturelle en France. Une commune sur trois est concernée par celui-ci. Les inondations récentes vécues en France (région francilienne, sud de la France, etc.) questionnent sur la continuité des secours lors de l'occurrence d'un évènement majeur.

2. Préparation du projet

2.1 Objectifs

La réflexion à mener doit notamment comprendre des solutions techniques, organisationnelles, préventives et opérationnelles.

L'objectif de ce projet est de créer des fiches actions qui soient adaptées et utilisables par l'ensemble des acteurs concernés. Ces fiches devront être simples, efficaces, pragmatiques, adaptées, évolutives, diffusables et compréhensibles. Les résultats apportés doivent être immédiats et visibles.

De plus, la création d'un groupe de travail inter-SDIS pour répondre à une problématique commune permet également le développement des relations entre les SDIS, ainsi qu'une possibilité de mutualisation de matériels, de méthodologies ou de formations.

Enfin, au vu de la conjoncture actuelle de restriction budgétaire, le projet a intégré le fait de ne pas avoir de coût immédiat induit pour les SDIS. Néanmoins, en fonction des solutions proposées pour assurer la continuité des secours en zone inondée, il sera possible d'intégrer l'achat de matériels au plan d'équipement des SDIS. Les coûts seront ainsi maîtrisés et intégrés au moyen et long terme.

2.2 Domaine

Afin de répondre à la problématique nous nous sommes organisés en « groupe-projet ». La démarche nous a permis de nous structurer afin de répondre au mieux aux besoins du sujet mais surtout des délais de temps imparti.

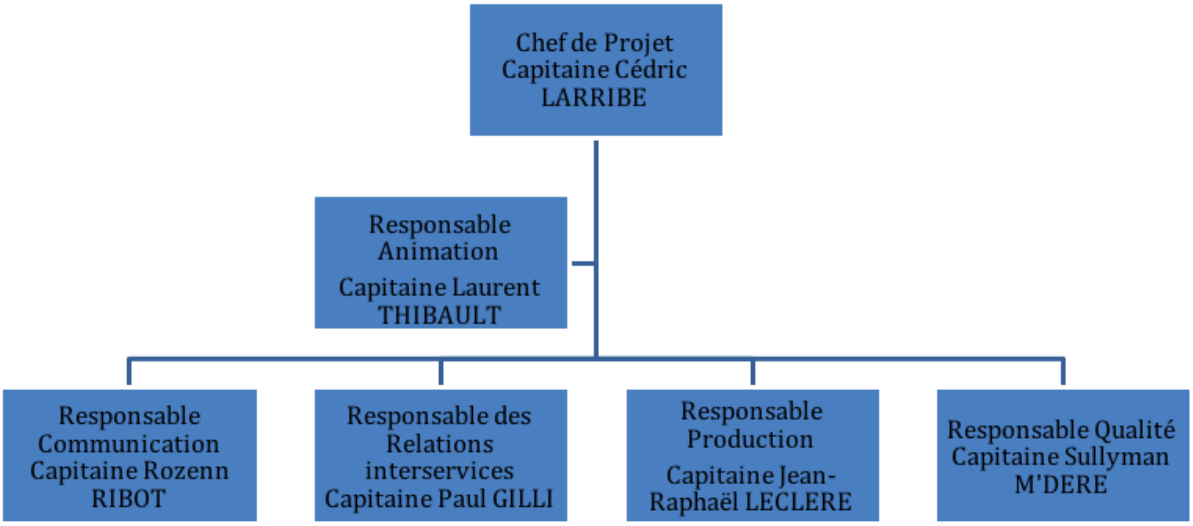


FIGURE 1 : ORGANIGRAMME DU GROUPE DE GESTION DE PROJET

Chacun des rôles composant l'organigramme est défini dans l'*Annexe 1*.

Une fois les rôles et les missions définis, la réflexion s'est portée sur la structuration du dossier. Après avoir posé le contexte, la problématique et les objectifs recherchés, il s'est avéré intéressant de calquer la structuration des fiches actions sur la structure du schéma de principe de la doctrine de gestion du risques « feux de structures ».

En effet, « les objectifs fondamentaux des services d'incendie et de secours peuvent, conformément aux dispositions législatives et règlementaires, être définis de la manière suivante :

- Protéger les personnes soumises directement ou indirectement aux effets de l'incendie ;
- Préserver les biens ;
- Protéger l'environnement des effets de l'incendie.

Ces objectifs doivent être appréhendés in situ par le commandant des opérations de secours en tenant compte de la connaissance des risques et de leurs enjeux et en particulier de la sécurité et du soutien des intervenants. L'organisation de la réponse est par conséquent adaptée aux risques locaux, ainsi qu'aux ressources disponibles.

L'évolution des risques et des moyens de lutte étant permanente, chaque service doit s'inscrire dans une démarche globale d'amélioration continue de ses pratiques, basée sur le retour et le partage d'expérience. » (Guide de doctrine opérationnelle, GDO 2018, Interventions sur les incendies de structures, p.45)

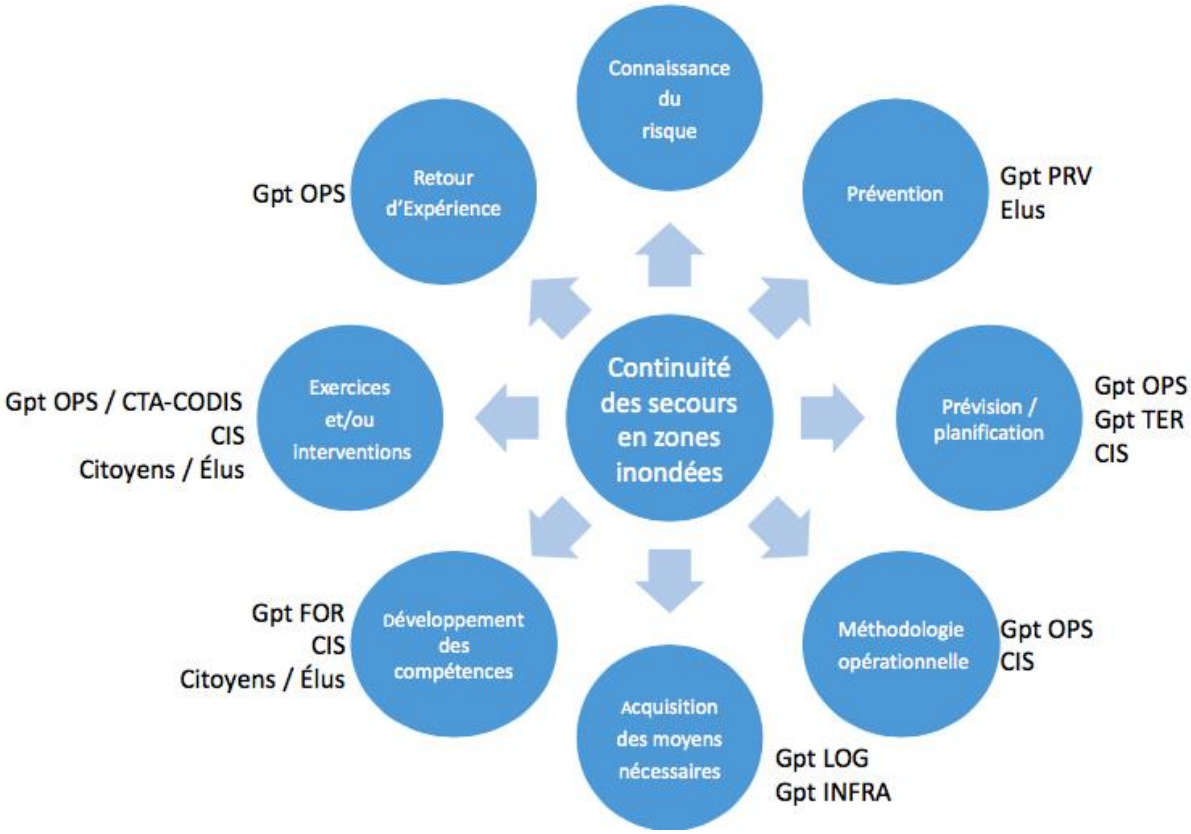


FIGURE 2 : SCHEMA DES THEMATIQUES DES FICHES ACTIONS ET DES ACTEURS CONCERNES

Chacun des 8 items présentés dans le schéma sera transposé en fiche action. Ils pourront être intégrés dans une démarche d'amélioration continue suite à des retours d'expériences dès lors que les fiches seront mises en œuvres.

Par ailleurs, nous avions mis en place un bench-marking afin d'ouvrir les possibilités de réponses au dossier et de prendre contact avec des personnes de références. Il s'avère que nous avons eu l'opportunité de travailler avec le commandant ROSSOW qui a œuvré dans le groupe de travail rédigeant le guide de doctrine opérationnelle, ainsi qu'avec des personnes en charge de la rédaction du guide de la doctrine fluviale.

2.3 Risques

Afin de définir les risques du projet, mais également les limites et les forces, il a été choisi d'élaborer une analyse FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces). L'analyse a permis de mettre en avant les points suivants :

- Forces :

➢ Mise en place d'un groupe projet inter-SDIS (06, 22, 29, 55, 974, 976) regroupant des connaissances et des approches différentes de la gestion des risques : tsunami, submersion marine doublée d'une marée haute, crue torrentielle, crue lente, ruissellement urbain, etc. ;

- La superficie du territoire national concerné puisque plus de 13 300 communes sont impactées par tous types d'inondations (la thématique est porteuse au vu de la conjoncture actuelle) ;
- Le nombre de services impactés dans un SDIS lors d'une inondation (prévision, opération, logistique, CIS etc.) mettra en exergue l'intérêt de l'interservices.

- Faiblesses :

- La diversité des inondations possibles (submersion marine, crue torrentielle, etc.) apporte une cinétique et une méthodologie opérationnelle différente ;
- La pluralité des acteurs à cibler (SDIS, élus, population, etc.) ;
- Incertitude de la survenue de l'aléa (difficulté à prévoir à l'avance une inondation).

- Opportunités :

- Élargissement nécessaire du champ du projet à tous les risques courants, ainsi qu'à d'autres risques majeurs ;
- Possibilité d'organiser une réponse SDIS / EMIZ / nationale ou liée aux bassins de risques (Territoire à Risque Inondation par exemple) ;
- Appréhender la culture de la sécurité civile à l'échelon international sur la thématique de la continuité des secours, des risques courants et des risques majeurs ;
- Articulation avec la doctrine nationale (GDO) en reprenant les concepts de doctrine mais en les adaptant à la gestion d'un risque courant lors d'un risque majeur ;
- Éducation/sensibilisation de la population à la gestion des risques majeurs et des mesures de sécurité à prendre au sein de leur quotidien (Plan Familial de Mise en Sûreté) ;
- Approfondir notre réflexion personnelle sur la manière d'appréhender une intervention avec une composante risque majeur.

- Menaces :

- Impacts médiatiques, politiques et sensibilité du projet au niveau des SIS en raison du délai d'intervention des secours ou des techniques mises en œuvre pour palier au risque majeur ;
- Adaptation moins rapide ou efficiente si une doctrine trop précise est mise en place pour le risque inondation ;
- Évolution rapide et probable des risques naturels majeurs en raison du changement climatique et de l'inconnu à venir ;
- Coût de l'adaptation de la réponse en termes de matériel et de formation à adapter pour intervenir lors d'un évènement catastrophique majeur.

L'identification de ces nombreux paramètres a pu être intégrée dans la planification, ainsi que dans le raisonnement du groupe tout au long de la gestion de projet.

2.4 Communication

La communication durant le projet, puis à la suite de ce dernier, sera développée à travers les trois acteurs suivants :

- Le SIS :
    - Axe interne : lors de l'élaboration des fiches actions, de nombreux services des SIS vont être amenés à travailler ensemble. L'objectif est d'amener les services à réfléchir sur un but commun : la gestion du risque courant en cas d'évènement majeur. La finalité de ces réflexions est de permettre de prendre en compte les problématiques et les besoins en termes de technique et/ou logistique, de ressources humaines, etc.
    - Axe externe : une fois le livrable avec la méthode et les fiches actions élaborés, il va être nécessaire de partager les conclusions au sein du SIS afin de développer et de mettre en pratique les fiches actions qui auront été conçues. Par exemple, le service formation sera impacté sur la stratégie de mise en œuvre des fiches actions.

⇨ La stratégie de communication va être d'animer les réunions et de sensibiliser les services afin de s'assurer de leur participation et de leur coopération. De plus, une fois le livrable et les fiches actions réalisées, il sera du rôle des SIS de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue afin de bénéficier du retour d'expérience et de démontrer l'utilité de la démarche.

- Les partenaires extérieurs :
    - Axe interne : les partenaires extérieurs vont être sollicités sur leurs missions du quotidien afin d'anticiper sur les besoins possibles en cas d'évènements majeurs. Par exemple, la Direction Interdépartementale des Routes (DIR) par rapport aux routes ou l'Agence Régionale de Santé (ARS) par rapport à la potabilité de l'eau ou d'éventuels problèmes sanitaires. L'objectif est de se préparer à la crise.
    - Axe externe : une fois le livrable et les fiches actions réalisés, il sera nécessaire de partager le résultat avec les partenaires extérieurs afin de présenter la démarche. L'objectif est de mettre en place une sensibilisation, ainsi qu'une formation des partenaires extérieurs qui conduiront à la mise en place d'exercices.

⇨ La stratégie de communication va consister dans l'accompagnement du responsable interservices, dans l'animation des réunions, ainsi que dans la proposition d'outils lors de la mise en place d'exercices pouvant faciliter la gestion de crise de partenaires néophytes en la matière (éducation nationale, inspection du travail etc.).

- Le citoyen :

La finalité qui est proposée à travers le sujet va être de sensibiliser le citoyen aux comportements à risque pouvant conduire à sa mise en danger (ex : branchement de chauffage annexe en cas d'inondation), ainsi qu'aux gestes à effectuer afin de se mettre en sécurité (ex : se réfugier à l'étage ou proposer aux voisins du rez-de-chaussée de monter se protéger). Le citoyen est au cœur du système pouvant faciliter ou complexifier l'intervention. Actuellement, un travail est en cours pour le sensibiliser aux gestes qui sauvent. A cette occasion, un message peut être donné sur la conduite à tenir en cas d'évènements majeurs, ou sur les documents à la portée de ce dernier (IAL : Information Acquéreur Locataire, PCS : Plan Communal de Sauvegarde, DICRIM : Document d'Information Communal sur les RIsques Majeurs). Enfin, les plans familiaux de mises en sûreté sont l'opportunité de prendre en compte les problématiques liées aux évènements majeurs, ainsi que le comportement ou la conduite à tenir en cas d'événement accidentel.

2.5 Contractualisation

Suite à l'analyse du sujet, ainsi qu'à l'organisation du groupe et aux dégagements de freins et de facilitants, nous avons pu proposer une note de cadrage (cf. *Annexe 2*) et la tenue du deuxième comité de pilotage qui nous a conforté dans notre travail et notre planification.

3. Planification

Dès l'initialisation du projet, il nous a semblé important de prendre en compte une double planification. Cette dernière se développe de la manière suivante :

- Une planification succincte afin de prendre en compte les points d'étapes clés, ainsi que de se fixer un cadre général permettant de respecter les délais impartis ;

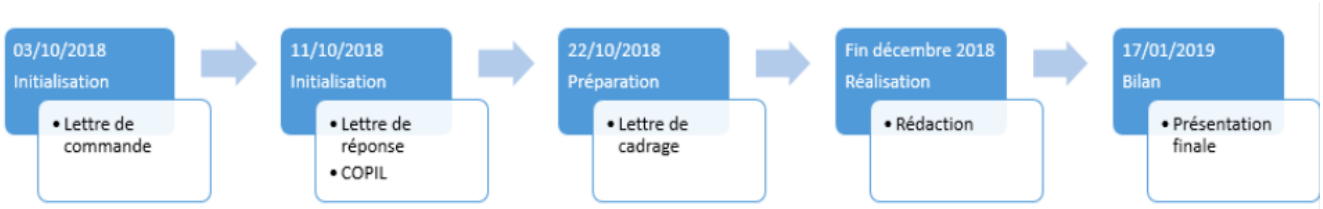


FIGURE 3 : PLANIFICATION SUCCINCTE DU PROJET

- Une planification détaillée qui comprend le phasage du projet, les différentes étapes, le temps nécessaire à leur accorder, mais également les points de rencontre et de validations nécessaires.

Tâche	Début	Échéance	Progress...	Ressources
Projet : Continuité des secours, notamment en cas d'inc...	01/10/2018	31/01/2019	90 %	Equipe Projet
Réceptionner la demande de projet du commanditaire	03/10/2018	03/10/2018	100 %	Equipe Projet
Examiner la demande du commanditaire	03/10/2018	11/10/2018	100 %	Equipe Projet
Officialiser la nomination du chef de projet	11/10/2018	11/10/2018	100 %	Cne LARRIBE
Définir l'objet précis du projet	01/10/2018	11/10/2018	100 %	Equipe Projet
Lister les motifs et définir le contexte	01/10/2018	26/10/2018	100 %	Equipe Projet
Définir les objectifs de qualité	22/10/2018	22/11/2018	100 %	Cne THIBAUT, ...
Définir les objectifs de temps	22/10/2018	22/11/2018	100 %	Cne LARRIBE
Définir les objectifs de charge et de coûts	20/11/2018	22/11/2018	100 %	Cne THIBAUT, ...
Définir les objectifs de communication	05/11/2018	20/11/2018	100 %	Cne RIBOT
Définir les objectifs complémentaires	22/10/2018	22/11/2018	100 %	Equipe Projet
Identifier le périmètre et les acteurs	03/10/2018	26/10/2018	100 %	Equipe Projet
Rédiger la note de cadrage	22/10/2018	22/11/2018	100 %	Equipe Projet
Rédaction note de cadrage	22/10/2018	22/11/2018	100 %	Cne THIBAUT, ...
Présentation note de cadrage	20/11/2018	20/11/2018	100 %	Equipe Projet
Envoi de la note de cadrage	22/11/2018	22/11/2018	100 %	Cne LARRIBE
Définir l'environnement de planification	22/10/2018	20/11/2018	100 %	Cne LARRIBE
Ordonner la liste des tâches de fabrication du produit	22/10/2018	22/10/2018	100 %	Equipe Projet
Affecter des durées ou de charges aux tâches	22/10/2018	20/11/2018	100 %	Cne LARRIBE
Optimiser le planning détaillé du prévu	12/11/2018	15/11/2018	100 %	Cne LARRIBE
Valider, communiquer et enregistrer le planning	22/11/2018	22/11/2018	100 %	Cne LARRIBE
Lancer la réalisation	22/10/2018	17/01/2019	100 %	Equipe Projet
Piloter la réalisation du produit	22/10/2018	14/12/2018	100 %	Cne LECLERE
FA1 - Connaissance du risque	22/10/2018	02/11/2018	100 %	Cne GILLI
FA2 - Prévention	02/11/2018	16/11/2018	100 %	Cne GILLI
FA3 - Prévision/Planification	02/11/2018	16/11/2018	100 %	Cne LECLERE
FA4 - Méthodologie opérationnelle	19/11/2018	21/12/2018	100 %	Cne LECLERE, ...
FA5 - Acquisition des moyens nécessaires	19/11/2018	21/12/2018	100 %	Cne THIBAUT, ...
FA6 - Développement des compétences	19/11/2018	21/12/2018	100 %	Cne LARRIBE
FA7 - Exercices et/ou interventions	19/11/2018	21/12/2018	100 %	Cne LARRIBE
FA8 - Retour d'Expérience	03/12/2018	21/12/2018	100 %	Equipe Projet
Relecture	02/01/2019	15/01/2019	100 %	Equipe Projet
Vendre le projet	17/01/2019	31/01/2019	75 %	Equipe Projet
Présentation finale	17/01/2019	17/01/2019	100 %	Equipe Projet
Mettre un terme à l'engagement contractuel	17/01/2019	17/01/2019	0 %	Cne LARRIBE
Organiser les réunions de débriefing	21/01/2019	31/01/2019	0 %	Cne LARRIBE
Archiver les dossiers du projet	28/01/2019	31/01/2019	0 %	Equipe Projet

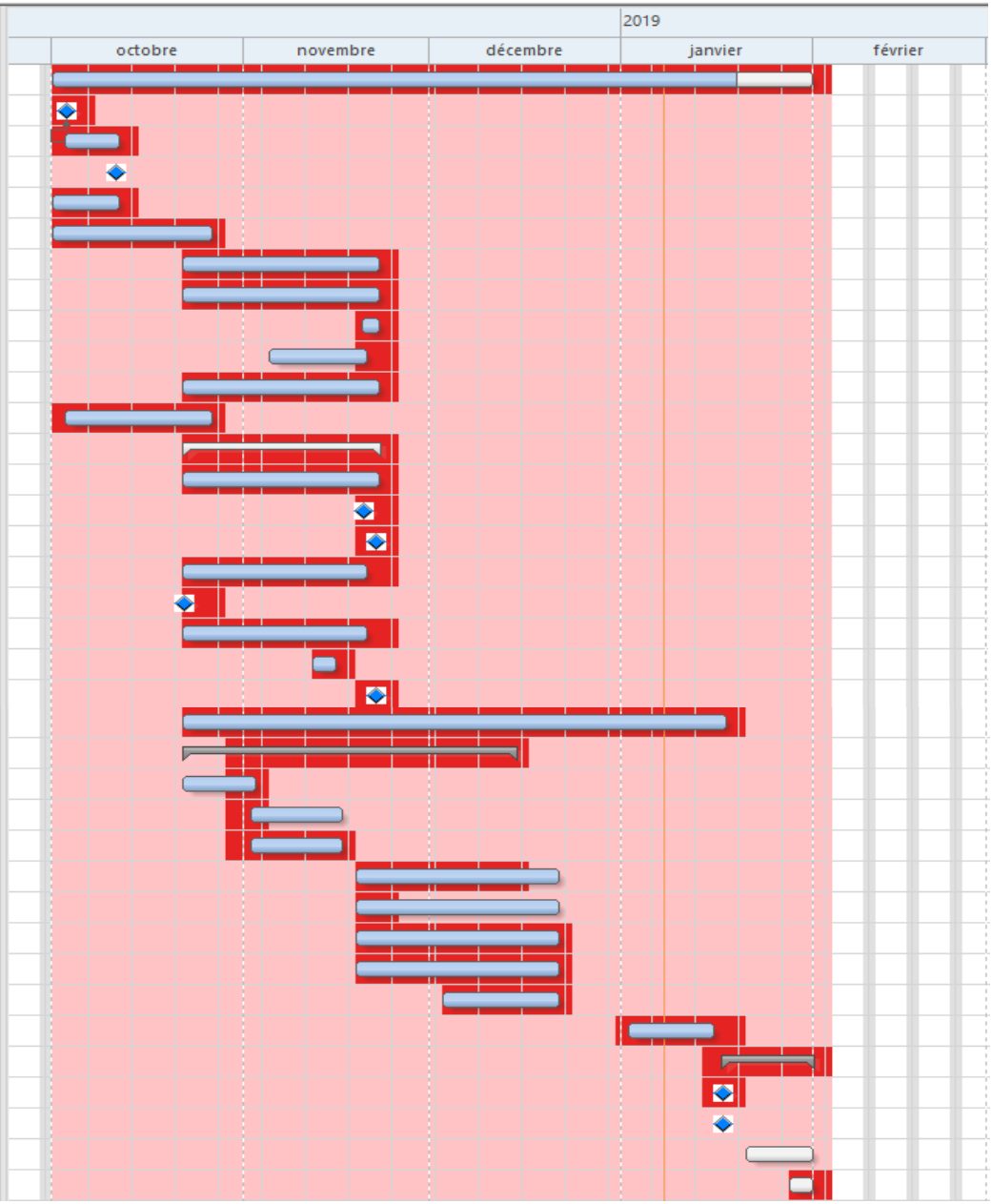


FIGURE N°4 – DIAGRAMME DE GANTT

4. Pilotage

Le lancement du projet correspond à la date de son rendu, soit le 17 janvier 2019. L'objectif est de présenter la démarche du groupe de projet, ainsi que les conclusions et les propositions des fiches actions. Suite à la présentation, une première démarche d'amélioration continue sera entreprise afin de prendre en compte les retours du comité de pilotage.

Un second temps de pilotage peut être imaginé si des SIS souhaitent reprendre des points du projet ou développer les fiches actions en interne. De plus, le volet communication peut s'intégrer dans la démarche des gestes qui sauvent afin d'impliquer le citoyen au cœur de sa sécurité.

Toutes ces étapes ont permis d'élaborer le projet et permettront de le faire évoluer par la suite.

III. Fiches pratiques

Ces fiches sont à l'attention des SIS et de leurs partenaires. Elles ont pour objectif de servir de guide pour assurer la continuité des secours dans le cadre des inondations. Elles sont adaptables par rapport aux spécificités locales et viennent compléter les dispositifs de gestion du risque inondation déjà en place. Elles doivent permettre aux SIS d'établir un pilotage adéquat et de définir une véritable stratégie pour faire face à cette problématique. Bien que se voulant les plus exhaustives possibles, elles peuvent être complétées ou faire l'objet de recherches supplémentaires par les utilisateurs. Ce document peut également servir de base de travail pour les SIS qui s'engagent dans une réflexion globale quant à la continuité des secours vis-à-vis d'autres aléas.

Fiche n° 1

LA CONNAISSANCE DU RISQUE

Textes règlementaires :

- Directive n° 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation
- Code de l'Environnement
- Code Général des Collectivités Territoriales
- Décret n° 2011-227 du 2 mars 2011 relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondations

Ressources documentaires :

- Document Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM)
- Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
- Schémas Départementaux d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR)
- VINET F. – « *Le risque inondation* »
- LEDOUX B. – « *La gestion du risque inondation* »

Acteurs/partenaires concernés :

- DREAL
- DDT(M)
- Collectivités territoriales
- Groupement Opération (SDIS)

Enjeux :

L'inondation est un phénomène multiforme qu'il convient d'appréhender de manière exhaustive afin de mieux cerner les problématiques qui en découlent. La connaissance de ce risque doit donc permettre aux sapeurs-pompiers de mieux le comprendre et ainsi d'apporter une réponse opérationnelle adaptée.

Solutions envisagées :

Sémantique

- Utiliser un vocabulaire adapté et compréhensible par tous, tant au niveau des documents de travail qu'au niveau du langage.

Crue : *montée du niveau d'eau d'un cours d'eau (donc du débit). Phénomène que l'on peut qualifier de purement hydrologique.*

Inondation : *désigne le débordement d'un cours d'eau hors de son lit mineur.*

Risque majeur : *combinaison de deux facteurs : l'aléa et les enjeux.*

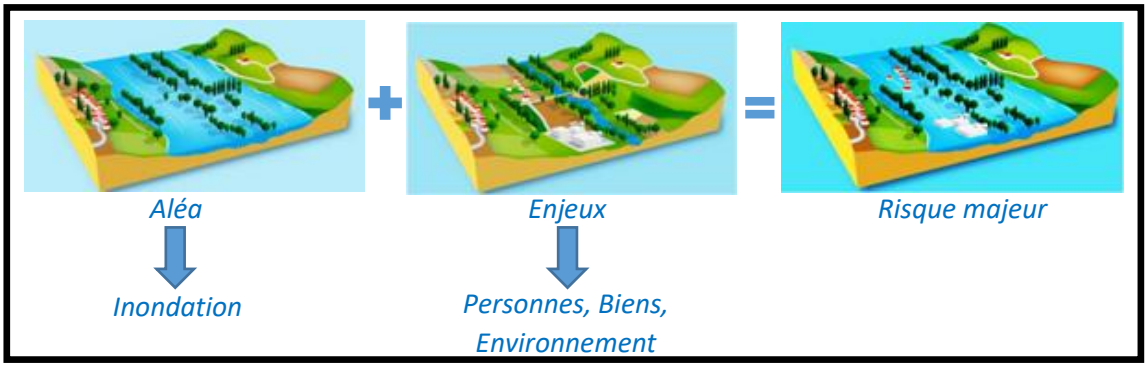


FIGURE N°5 – DEFINITION DU RISQUE MAJEUR

Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques

- Créer un chapitre spécifique sur le risque inondation ;
- Identifier et répertorier les différents types de risques inondation présents sur le territoire grâce au listing suivant :

TYPES D'INONDATIONS	DEFINITIONS
Torrentielle	*Combinaison d'intenses précipitations et de pentes assez fortes. Les inondations par crues torrentielles sont associées à des bassins versants pour lesquels le temps de concentration (durée nécessaire pour qu'une goutte d'eau tombant sur le point « hydrologiquement » le plus éloigné atteigne l'exutoire) est généralement inférieur à douze heures.*
Plaine	*Se produit lorsque la rivière sort lentement de son lit mineur et inonde la plaine (topographie plane) pendant une période relativement longue.*
Ruissellement urbain	*Provoquée par les seules précipitations tombant sur l'agglomération dont les ruissellements empruntent un réseau hydrographique naturel ou artificiel.*
Remontée de nappe phréatique	*Engendrée par des épisodes pluvieux exceptionnels qui rechargent les nappes phréatiques jusqu'à atteindre la surface du sol.*
Submersion marine	*Inondation temporaire de la zone côtière par la mer dans des conditions météorologiques et marégraphiques sévères.*
Rupture de digue/barrage	*Consécutive à la rupture d'une digue ou d'un barrage, c'est-à-dire d'un ouvrage structurant érigé par l'Homme.*

- Lister les différentes localités ayant fait l'objet d'inondations grâce aux données de la DDT(M), de la DREAL et GEORISQUES (http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/telechargement/tri) ;
- Associer les RETEX potentiellement réalisés à ces localités.

Zoom sur les incendies d'immeubles d'habitations

- Les inondations augmentent significativement le risque d'incendie dans les habitations, notamment du fait de la présence de nombreuses installations électriques, mais aussi par l'utilisation de matériels d'appoint thermiques lors des inondations (voir *Fiche n°2 – Prévention*).

Fiche n° 2

LA PREVENTION

Textes règlementaires :

- Code de la construction et de l'habitation décret du 31 octobre 1973 ;
- Code de l'environnement décret n°2005-935 du 2 août 2005 et décret n°2007-397 du 22 mars 2007 ;
- Arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation ;

Acteurs/partenaires concernés :

- Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises
- Direction Départementale des Territoires
- Collectivités territoriales
- Groupement prévention
- Bailleurs, propriétaire, locataires

Enjeux :

La prévention a pour objet l'étude des mesures visant à permettre l'évacuation des personnes en danger (risques de panique), de limiter les risques d'éclosion et de propagation d'incendie et de faciliter l'intervention des secours.

Solutions envisagées :

Planification et information préventive

- Accompagner les communes dans le cadre de la réalisation des Plans Locaux d'Urbanisation. L'objectif étant de maîtriser l'urbanisation dans les zones à risques et réduire les risques à la source ;
- Informer de manière préventive des habitants quant au risque inondation et sensibilisation aux comportements à adopter.



FIGURE N°6 – VISUEL ADAPTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD (AOUT 2016)

Prévention

- Permettre l'évacuation des personnes vers les étages supérieurs (cheminement sécurisé), toitures (trappe d'accès avec escalier ou échelle) ou zones sûres de l'habitation (PMR) ;

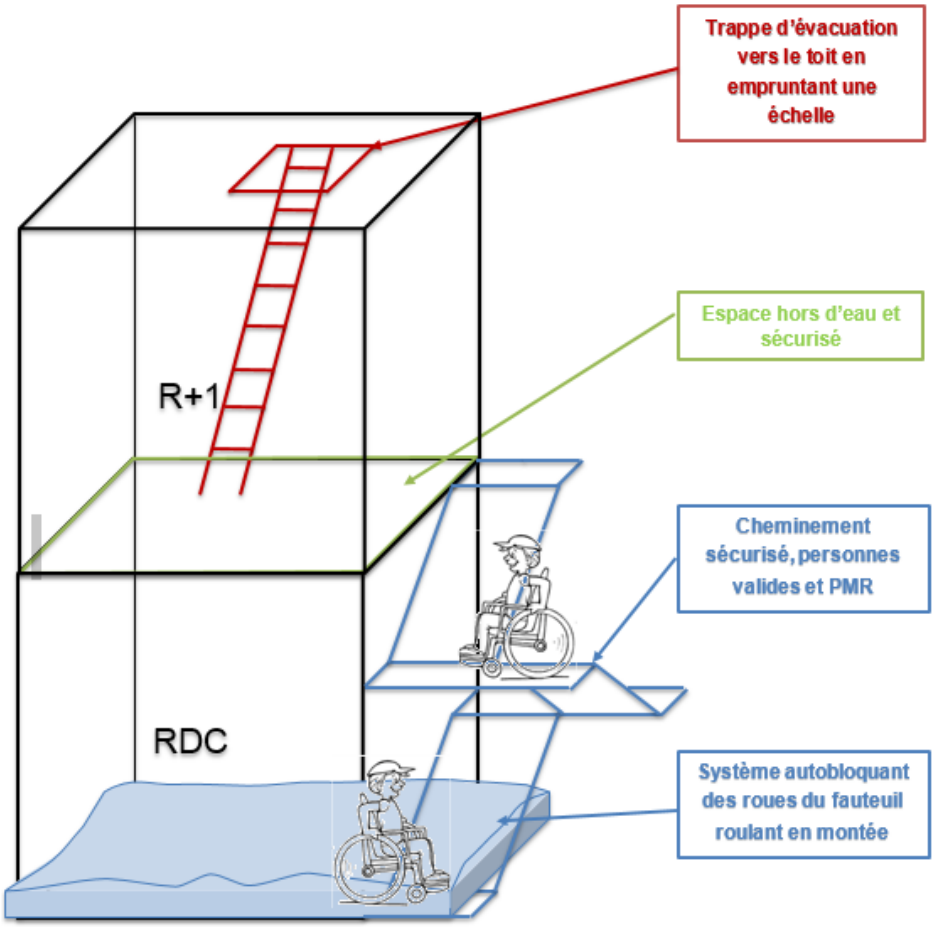


FIGURE N°7 – ILLUSTRATION DE CHEMINEMENT SÉCURISÉ POUR PMR

- Affichage d'un plan d'intervention exploitable à destination des sapeurs-pompiers ;
- Permettre la coupure des énergies via des points placés hors eau (à préciser dans la règlementation).

Mesures structurelles préventives

- Mettre hors eau le tableau électrique et créer un réseau distinct pour les locaux inondables : l'objectif étant de limiter les dégâts au réseau électrique en réduisant la présence d'installations électriques dans les niveaux susceptibles d'être inondés.

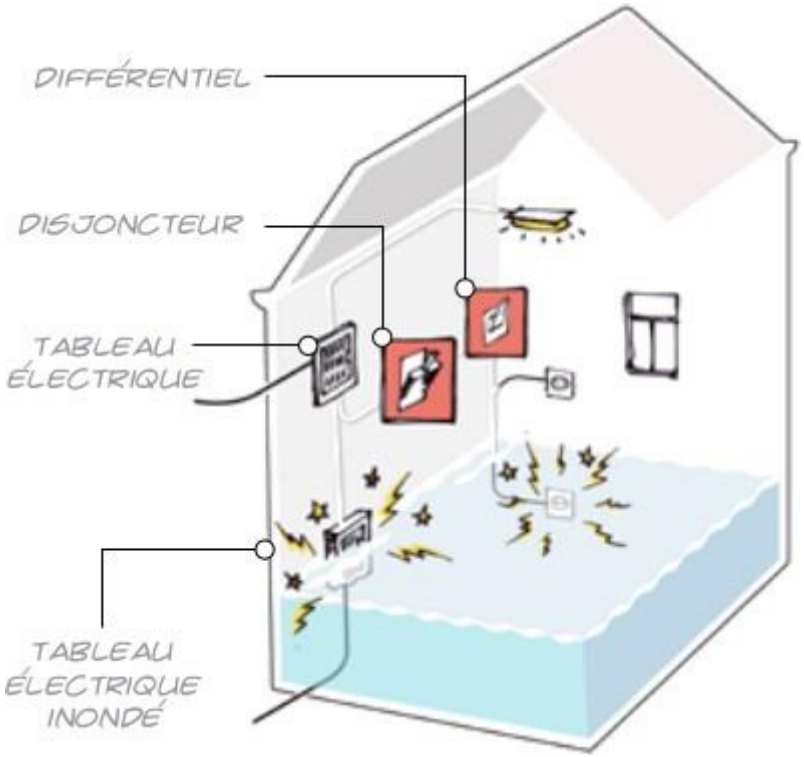


FIGURE N°8 – SCHÉMA DE PRINCIPE POUR MISE HORS EAU DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE

- Colmater les gaines des réseaux (électriques, téléphoniques, eau, gaz...) :

L'objectif consiste à empêcher la pénétration d'eau dans le bâtiment à travers les gaines techniques. Des bouchons (bétonnage ou capuchons étanches) devront être prévus afin d'étanchéifier les gaines.

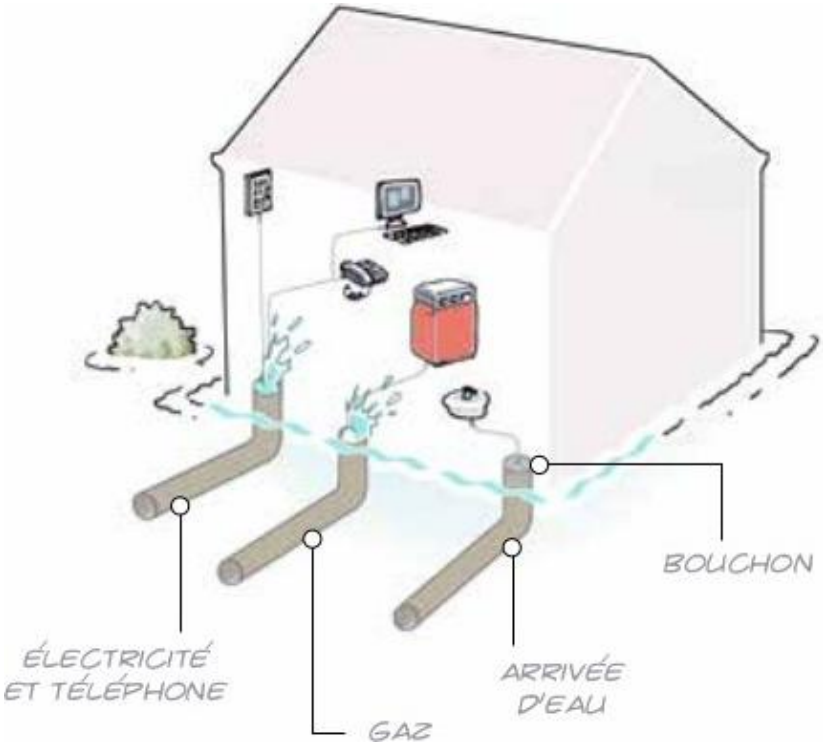


FIGURE N°9 – SCHÉMA DE PRINCIPE POUR LE COLMATAGE DES GAINES

- Utiliser des pompes intérieures pour rejeter l'eau :

L'objectif de la pompe intérieure est de permettre de contrôler le niveau d'eau à l'intérieur du bâtiment. L'alimentation électrique et la commande de la pompe seront placées « hors eau », à un endroit accessible aux services de secours et aux habitants. L'évacuation des eaux doit être prévue au-dessus du niveau exposé au risque d'inondation afin que cette dernière ne constitue pas un risque d'entrée d'eau.

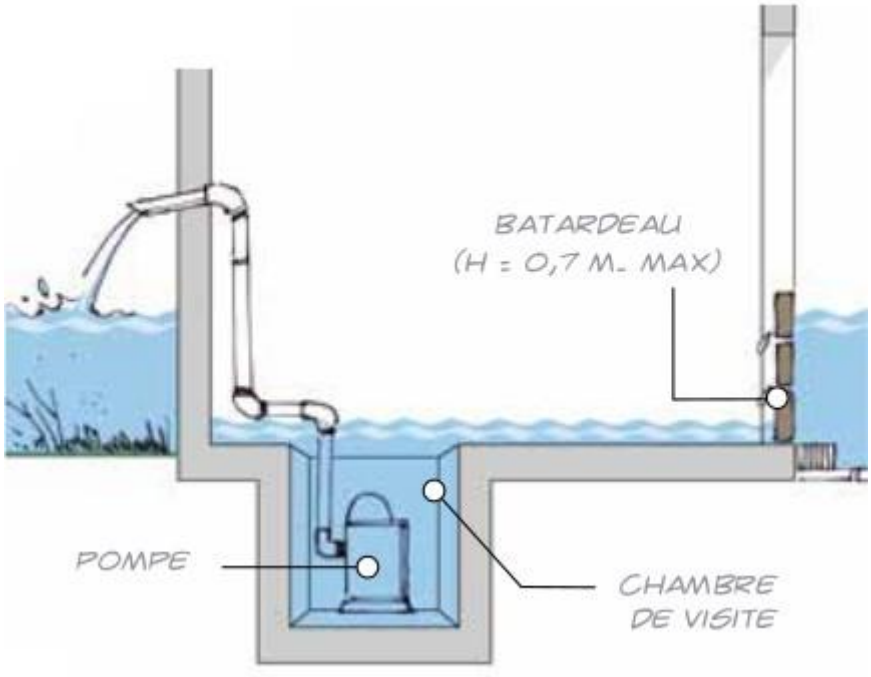


FIGURE N°10 – SCHÉMA DE PRINCIPE POUR L'UTILISATION D'UNE POMPE INTÉRIEURE

- L'habitant acteur de sa sécurité :



Ce capteur, génère une détection dès lors que ses deux broches métalliques sont en contact avec de l'eau. L'incident et déclenchera automatiquement le scénario préétabli d'alerte pour vous prévenir ainsi qu'une réaction adéquate comme, par exemple, la coupure des équipements électriques à proximité.

Fiche n° 3

LA PREVISION

Textes règlementaires :

- Code Général des Collectivités Territoriales
- Décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie
- Arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie
- Dispositions spécifiques ORSEC inondations
- Schémas Départementaux d'Analyse et de Couverture des Risques

Ressources documentaires :

- Guide S3 ORSEC Inondations
- Guide pratique d'élaboration des PCS

Acteurs/partenaires concernés :

- DDT(M)
- DREAL
- Météo France
- SCHAPI/Vigicrue
- Syndicats de gestion de cours d'eau
- Collectivités territoriales
- Centres d'Incendie et de Secours
- Groupements Territoriaux
- Groupement Opération

Enjeux :

La prévision joue un rôle essentiel dans la prise en compte du risque inondation à l'échelle des SDIS. A l'interface entre la prévention et l'intervention, elle permet une mise en œuvre coordonnée et adaptée des moyens, tout en apportant un maximum d'informations aux sapeurs-pompiers appelés à intervenir sur ce type d'interventions.

Solutions envisagées :

- *Systèmes d'Informations Géographiques* :

- Etablir un système d'échange de données cartographiques et hydrométéorologiques avec les acteurs et partenaires concernés ;
- Importer la cartographie des zones inondables dans la cartographie opérationnelle ;
- Identifier les Etablissements Recevant du Public, les Etablissements Répertoriés et les sites sensibles susceptibles d'être inondés ;
- Déterminer et répertorier des accès carrossables en fonction des hauteurs d'eau ;
- Identifier des lieux susceptibles de pouvoir accueillir les Points de Transit, les Centres de Regroupement des Moyens et les Postes de Commandement hors zones inondables.

Planification opérationnelle :

- Intégrer le risque inondation dans le Plan de Continuité d'Activité du SDIS ;
- Créer pour les territoires à fort risque d'inondation un plan d'intervention à destination des intervenants sapeurs-pompiers ;
- Créer des ordres d'opération et des ordres préparatoires spécifiques au risque inondation en amont de la survenue de ces événements ;
- Prendre en compte les dispositions spécifiques ORSEC inondation départementales et zonales ;
- Accompagner les communes dans le cadre de la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde ;
- Exploiter les éventuels RETEX sur ce type d'interventions ;
- Créer des scénarios types dans le logiciel d'alerte.

Zoom sur les incendies d'immeubles d'habitations

Défense Extérieure Contre l'Incendie :

- Identifier des points d'eau incendie exploitables et/ou inexploitables en fonction des hauteurs d'eau ;

Alerte :

- Créer des scénarios types « Feu d'habitation en zone inondée » dans le logiciel d'alerte.

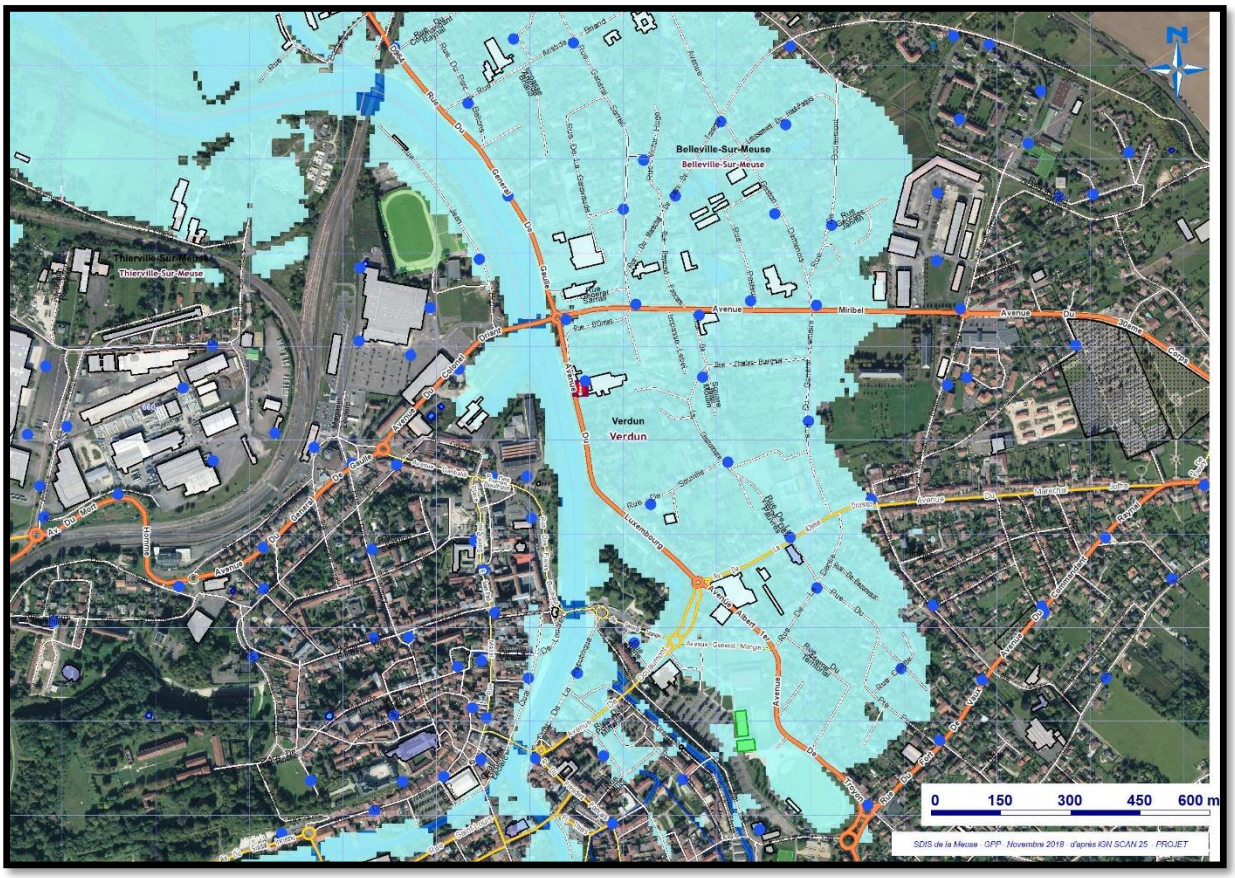


FIGURE N°11 - EXEMPLE D'ANALYSE THEMATIQUE REPRENANT LES NOTIONS D'ALEA, ACCES, BATI ET HYDRANTS

Fiche n° 4

LA METHODOLOGIE OPERATIONNELLE

Textes règlementaires :

- Code Général des Collectivités Territoriales
- Décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie
- Arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la DECI
- Dispositions spécifiques ORSEC inondations

Ressources documentaires :

- Guide S3 ORSEC Inondations
- Guide de doctrine opérationnelle « Intervention sur les incendies de structures » DGSCGC/DSP/SDDRH/BDFE/NP 12/04/2018
- Guide de doctrine opérationnelle « Intervention à bord des navires et bateaux en milieu maritime » (IBNB) DGSCGC/DSP/SDDRH/BDFE/NP 11/2018
- Guide de doctrine opérationnelle « Interventions à bord des bateaux en eaux intérieures » DGSCGC/DSP/SDDRH/BDFE/NP 30/10/2018
- Guide de technique opérationnelle « Etablissements et techniques d'extinction » DGSCGC/DSP/SDDRH/BDFE/NP 29/08/2018
- Protocole d'emploi de l'hélicoptère EC 145. DDSC/SDSO/GMA/GH/01/06/2008
- « Drone et risque inondation : recommandation issues d'une expérience de terrain ». Entente Valabre, Syndicat mixte de l'Argence, DREAL PACA ; 08/2018

Acteurs/partenaires concernés :

- Groupement Opération
- Groupement Logistique
- Groupement Formation

Enjeux :

La méthodologie opérationnelle appliquée à une intervention en zone inondée doit être adaptée aux circonstances exceptionnelles que constituent le risque inondation. Celle-ci doit permettre au COS de pouvoir identifier les enjeux de l'intervention et de définir un plan d'action en toute sécurité, à la fois pour les intervenants comme pour les impliqués.

Solutions envisagées :

Analyse de la zone d'intervention :

- Recueillir des informations relatives au cadre général de l'intervention tout en identifiant les enjeux présents sur zone (personnes et biens notamment) ;
- Déterminer le degré d'accessibilité de la zone d'intervention en fonction des cartographies existantes et des remontées du terrain.

Départ en intervention :

- Dès que possible, privilégier l'engagement de véhicules sous forme de groupes adaptés aux risques (voir Fiche n°5) ;

- Utiliser les outils GOC, notamment l'ordre préparatoire (PATRACDR) et l'ordre de mouvement (DPIF) avant chaque départ en intervention ;
- Si le départ en groupe constitué n'est pas possible, définir un point de transit ou un point de rassemblement des moyens.

Reconnaissances :

- Privilégier l'engagement d'équipes spécialisées (SAV ou SEV) avec la présence d'un chef de bord par vecteurs terrestres, nautiques ou aériens ;
- S'appuyer sur les unités d'appui drones ;
- Confirmer la présence d'enjeux, notamment des personnes ;
- Etudier la possibilité de projection de moyens humains et matériels au niveau de la zone d'intervention.

Acheminement du matériel :

- Définir le moyen d'acheminement le plus adapté (terrestre, fluvial ou aérien) en fonction de la reconnaissance.

Sécurisation de la zone d'intervention :

- Rappeler les règles de sécurité lors de l'engagement en zone inondée (à réaliser par le COS et/ou le chef de bord) ;
- Obligation du port du gilet d'aide à la flottabilité pour l'ensemble des intervenants ;
- Mettre en place une équipe de sécurité SAV/SEV ;
- S'assurer de la stabilité de la structure du bâtiment au regard de l'inondation.

Actions sur les personnes :

- Prioriser les actions de sauvetages et de mise en sécurité ;
- Assurer la protection des impliqués contre le risque de chute à l'eau ;
- Evacuer les victimes et impliqués sur les PRV/CRI identifiés.

Actions sur les biens et l'environnement :

- Assurer la sauvegarde des biens et du patrimoine en fonction des enjeux présents ;
- Prendre en compte le risque de pollution du milieu aquatique.

Zoom sur les incendies d'immeubles d'habitations

Analyse de la zone d'intervention :

- Recueillir des informations relatives au cadre général de l'intervention (DECI, accessibilité…).

Reconnaissances :

- Identifier s'il y a des moyens de secours à l'intérieur du bâtiment d'habitation concerné (RIA, Extincteurs, Colonnes humides).

Placement des engins :

- Sinistre accessible (hauteurs d'eau inférieures à 70 cm) : positionnement normal. Attention cependant à anticiper sur une éventuelle montée des eaux ;

- Sinistre non-accessible (hauteurs d'eau supérieures à 70 cm) : positionnement des engins hors eau. Mise en place de matériels flottants (motopompe) ou sur barge (motopompe portable).

Attaque :

- Manœuvre offensive, si moyens présents sur place et positionnables au droit du sinistre ;
- Manœuvre d'atténuation, si moyens en cours de transit ou difficilement positionnables au droit du sinistre ;
- Manœuvre défensive, si absence d'enjeux, d'accès et/ou de moyens sur place.

Etablissements :

- S'assurer de la pérennité du dispositif hydraulique.

Surveillance :

- Organiser des rondes de surveillance par voie fluviale, terrestre voire aérienne.

Déblai :

- Faire acheminer des contenants par barge.

Remise en condition des SP et du matériel :

- Organiser une zone de soutien hors d'eau avec noria de relèves par voie adaptée.

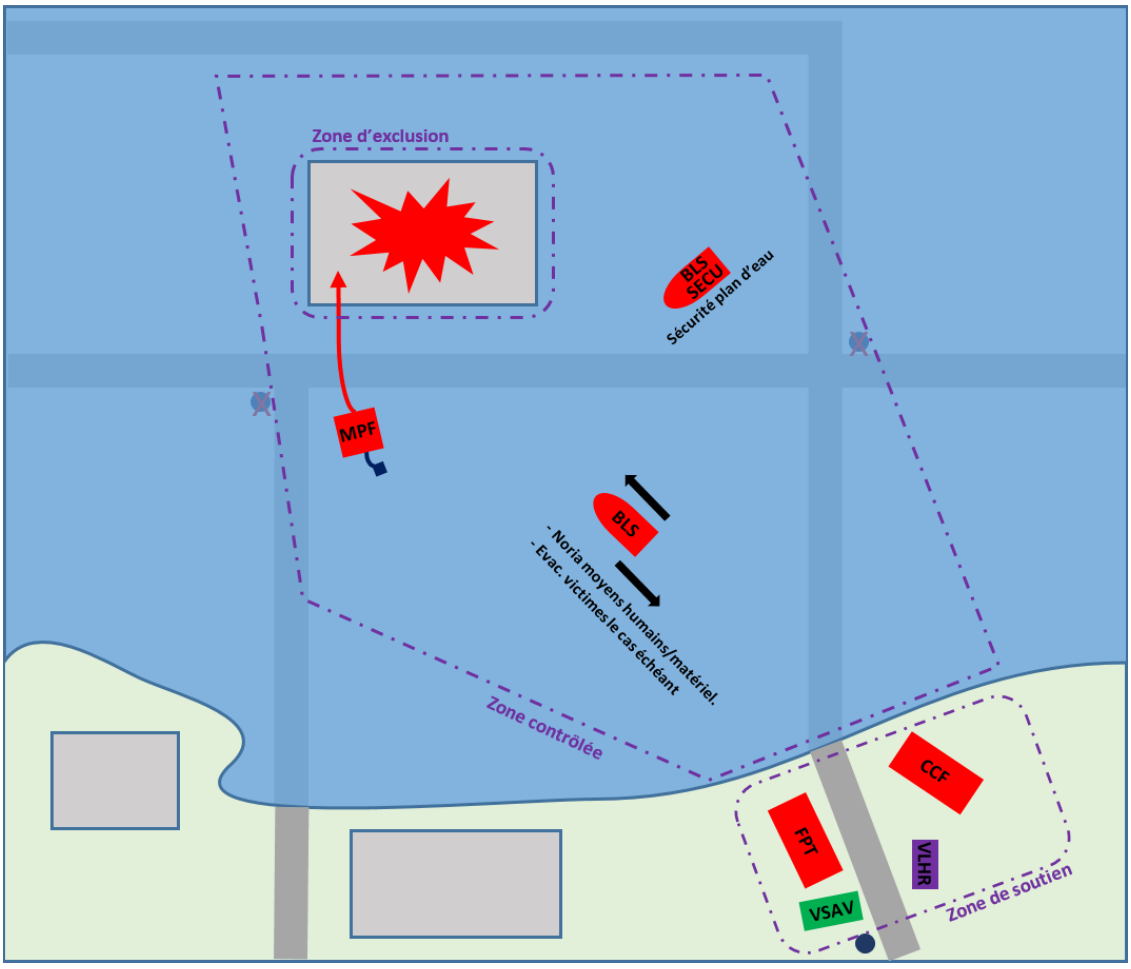


FIGURE N°12 – EXEMPLE DE STRATÉGIE D'INTERVENTION À APPLIQUER EN CAS D'INCENDIE D'HABITATION EN ZONE INONDÉE SI HAUTEURS D'EAU SUPÉRIEURES A 70 CM.

Fiche n° 5

LES MOYENS NECESSAIRES

Textes règlementaires :

- Norme NF EN 1846-1 et 2 Véhicules des services de secours et de lutte contre l'incendie
- Norme NF S61-517 Engins de secours et d'extinction – Camions Citernes Ruraux
- Norme NF S61-518 Engins de secours et d'extinction – Camion-Citerne Forestier

Ressources documentaires :

- Fiche consigne opérationnelle – Engagement Véhicule Chenille Amphibie
- Couverture des risques courants sur un site isolé à forte affluence touristique – Le Mont Saint Michel et sa baie – Mémoire de FAE Chef de Groupement 2010.1

Acteurs/partenaires concernés :

- Groupement Logistique
- Groupement Opération
- Groupement Formation

Enjeux :

L'analyse du risque inondation sur le territoire doit entrainer une réflexion quant à l'acquisition de nouveaux matériels ou la redistribution de matériels existants. L'objectif étant d'optimiser la réponse opérationnelle, à la fois en intégrant les achats nécessaires au plan d'équipement des SIS et en jouant sur la polyvalence des véhicules.

Solutions envisagées :

Etat des lieux normatif et diagnostic

- Procéder à un diagnostic du parc roulant en terme de capacité de franchissement à l'aide du tableau suivant :

TYPES DE VEHICULES	HAUTEURS D'EAU FRANCHISSABLES (en cm)	OBSERVATIONS
FPT	/	Selon constructeurs
CCF S ou M	70	Norme NF S61-518
CCF L	50	Norme NF S61-518
CCR	70	Norme NF S61-517
EPA	/	Selon constructeurs
VSAV	/	Selon constructeurs
VLHR	/	Selon constructeurs

Acquisition de matériels spécifiques

- Etudier l'acquisition de véhicules et matériels en fonction de la typologie du risque inondation présent ;

Exemples :

Véhicules Chenillé Amphibie (SDIS 50) :



Aéroglisseur (Mansfield, Etats Unis) :



EPA Hors Route (SDIS 03) :



VSAV Hors Route (SDIS 59) :



- Affecter les véhicules et matériels spécifiques dans les CIS proches des bassins de risques.

- *Création de Groupe d'Intervention en Zone Inondée pour Secours A Personnes (GIZISAP)* :

MOYENS		MISSIONS
Matériels	Humains	
	3 SAV / SEV	Prise en charge / Extraction
	1 CDG	Commandement
	1 COD 2	Conduite
	3 SP	Evacuation

Zoom sur les incendies d'immeubles d'habitations

- *Création de Groupe d'Intervention en Zone Inondée pour Incendie (GIZII)*

MOYENS		MISSIONS
Matériels	Humains	
	1 COD 2 et 3 SP	Reconnaissances et Extinction
	6 SP	Soutien matériel
	/	Alimentation
	1 Télépilote	Reconnaissance
	1 CDG	Commandement
	1 COD 2	Conduite
	3 SAV / SEV	Protection / Soutien / Reconnaissance
	3 SP	Evacuation

Fiche n° 6

LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

Textes règlementaires :

- Article L.721-1 du Code de la Sécurité Intérieure
- Article 77 de la loi du 30 juillet 2003, codifié à l'article L.125-5 du Code de l'environnement et décret d'application du 15 février 2005

Ressources documentaires :

- http://www.georisques.gouv.fr/
- https://www.interieur.gouv.fr/Alerte/Alerte-ORSEC/Comment-se-preparer
- PPMS
- PFMS
- DDRM
- DICRIM

Acteurs/partenaires concernés :

- DGSCGC
- EMIZ
- Groupement Formation
- Etablissements scolaires
- Préfecture
- Collectivités territoriales
- Centre d'Incendie et de Secours
- Citoyens

Enjeux :

L'article L. 721-1 du code de la sécurité intérieure précise que : "Toute personne concourt, par son comportement, à la sécurité civile". Les maires, les préfets, les exploitants industriels ont l'obligation de mettre à votre disposition un certains nombres d'information sur les risques qui les entourent et chaque citoyen a le devoir de les consulter. L'éducation et la sensibilisation du public est une des missions de la Sécurité civile et plus particulièrement de sa direction générale. Les experts de la Sécurité civile conçoivent des programmes de formation et des guides pédagogiques pour tous les acteurs de la crise, ce qui leur permet d'élaborer des plans de secours et de limiter ainsi les effets d'une catastrophe sur la population. Le développement des compétences est un des paramètres sur lequel repose l'ensemble de la réponse opérationnelle en cas de catastrophe. Il est donc primordial d'y apporter toute l'attention nécessaire pour que l'ensemble des acteurs s'inscrivent dans cette démarche individuelle et collective pour permettre la meilleure gestion opérationnelle possible.

Solutions envisagées :

SIS		➢ Intégrer de la thématique au plan pluriannuel de formation, notamment pour les personnels des secteurs concernés. ➢ Accompagner les communes dans le cadre de la réalisation des PCS.

Préfecture	DDRM DOSSIER DÉPARTEMENTAL SUR LES RISQUES MAJEURS	➢ Proposer des actions de formation et de sensibilisation aux élus sur le DDRM.
Mairie		➢ Informer la population à l'aide de bulletins d'informations communal, d'un affichage ciblé, du site internet de la mairie ou via des réunions publiques. ➢ Sensibiliser les administrés sur la conduite à tenir face au risque inondation.
Etablissements scolaires		➢ Obliger la mise en place de Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS). ➢ Diffuser des règles de conduite aux enfants, permettant de toucher par ricochet les parents et de les sensibiliser très tôt pour qu'ils acquièrent des réflexes appropriés et salvateurs.
Citoyen		➢ Afficher l'exposition aux risques et les consignes de sécurité sur les bâtiments privés ou recevant du public. ➢ Sensibiliser les citoyens sur les dangerosités des hauteurs d'eau et du courant en cas d'inondation (cf. Figure 13). ➢ Sensibiliser le public sur les principes de mise en sécurité afin de faciliter l'action des secours.
		➢ Communiquer sur l'IAL et son importance dans le cadre d'achats ou de locations de biens immobiliers. ➢ Sensibiliser le public sur l'importance du PFMS

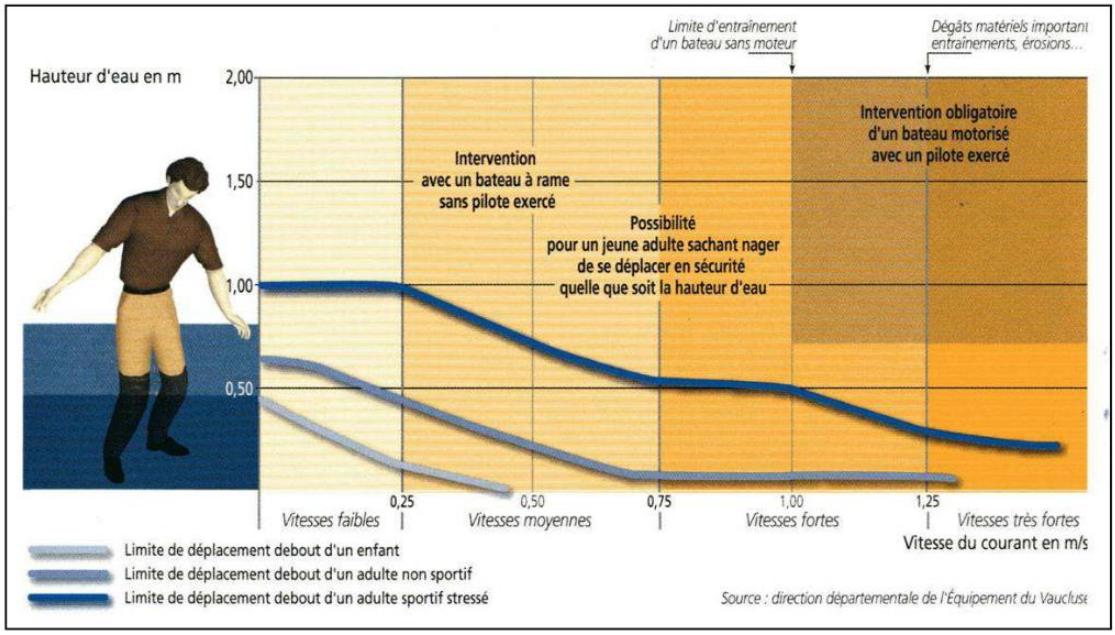


FIGURE N°13 – LIMITES DE DEPLACEMENT EN FONCTION DES HAUTEURS D'EAU ET DU COURANT – EXEMPLE DE COMMUNICATION POUVANT ETRE REALISEE AUPRES DU PUBLIC.

Fiche n° 7

LES EXERCICES

Textes règlementaires :

- Article R741-4 du Code de la Sécurité Intérieure, créé par décret n°2014-1253 du 27 octobre 2014

Ressources documentaires :

- Mémento sur les exercices de sécurité civile - DSC
- Guide méthodologique sur les exercices cadre et terrain - DSC
- Plan communal de sauvegarde - Les exercices - DSC - Octobre 2008

Acteurs/partenaires concernés :

- DDT(M)
- DREAL
- Météo France
- DGSCGC
- EMIZ
- Groupement Opérations
- SCHAPI/Vigicrue
- Syndicats de gestion de cours d'eau
- Collectivités territoriales
- Groupement Territorial
- Centre d'Incendie et de Secours

Enjeux :

"Ce n'est que grâce à l'acquisition des réflexes adaptés et à la diminution des vulnérabilités identifiées que l'on pourra réduire le nombre de victimes et de sinistrés en cas d'événements." *Alain PERRET - Préfet, Directeur de la Sécurité Civile*

La loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile met l'accent sur la nécessité d'améliorer la planification ORSEC en procédant à des exercices et des retours d'expérience (RETEX) : les exercices permettent aux acteurs de la gestion de crise (sapeurs-pompiers, SAMU, gendarmes, policiers, etc.) d'apprendre à mieux se connaître et d'acquérir les bons réflexes.

L'échelon décisionnel d'un exercice est celui de l'autorité qui l'organise. Les exercices peuvent être communaux, départementaux, zonaux (échelons déconcentrés) ou nationaux (échelon central), voire européens ou internationaux.

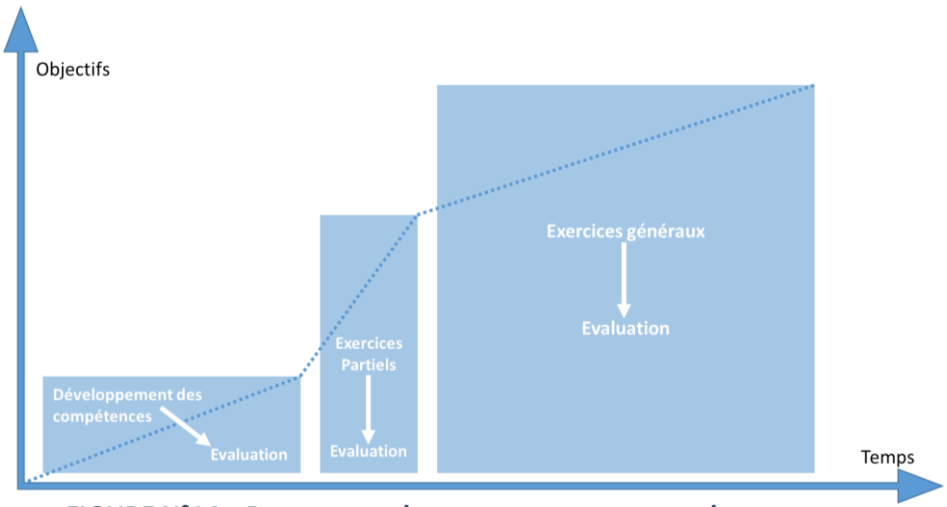


FIGURE N°14 – DIAGRAMME D'UN PROGRAMME EVOLUTIF D'EXERCICES

Solutions envisagées :

L'entraînement pris dans sa globalité et dans chacun des domaines visés par la réglementation a pour but de :

- Préparer chaque acteur au niveau collectif ou individuel à l'exercice de ses responsabilités dans le cadre de la gestion d'un événement ou d'une crise ;
- Roder et tester les dispositifs législatifs et réglementaires en matière de sécurité civile ;
- Expérimenter ou tester des mesures, des plans voire de nouvelles procédures ;
- Mettre en œuvre l'ensemble des structures de gestion des crises et leurs moyens de transmission ;
- Déterminer les menaces et les vulnérabilités de l'échelon auquel on se situe,
- Réfléchir aux mesures à prendre pour y faire face et aux actions à conduire dans ce domaine.

Le but d'un exercice est de se substituer à un événement réel afin de former et d'entraîner les hommes. Il s'agit aussi de tester l'organisation et les procédures dans des conditions proches de la réalité.

Préparation de l'exercice

- Définir le thème de l'exercice et l'envergure de l'exercice
    - Partiel ou général
    - Terrain ou cadre
- Définir le niveau d'implication des différents acteurs
    - Quel(s) est(sont) l'(les) objectif(s) recherché(s) de l'exercice
- Définir la date et l'heure de l'exercice
    - S'assurer de la disponibilité des acteurs impliqués
- Définir le niveau de connaissance global des acteurs
    - Qui doit être informé de l'exercice ?
    - Quel niveau d'information est transmis ?

	Thème de l'exercice	Période de l'exercice	Acteurs				Intérêts	Contraintes
			Direction	Cadres	Opérateurs	Population		
Globales	Précis	Date et heure	✔	✔	✔	Suivant la nature de l'exercice	Exercice pédagogique et planifiable	Caler le calendrier qui corresponde aux différents acteurs Réponse opérationnelle "artificielle"
Partielles	Vague	Période sans précision	✔	- *	-	Suivant la nature de l'exercice	Exercice permettant de tester à la fois les procédures et les capacités développées des acteurs	Exercice necessitant une organisation qui peut éventer la planification
Nulles	-	-	- *	-	-	Suivant la nature de l'exercice	Exercice très proche du réel qui implique l'ensemble de la chaine de décision et d'action	Exercice pouvant mettre en tension le service impacté

* seul un membre de l'équipe de direction ou un cadre peut être informé, sans être acteur, pour mettre en alerte l'organisateur de tout évènement interne au service compromettant la bonne tenue de l'exercice.

- Fixer les conditions de réalisation de l'exercice ;
- Etablir les critères d'évaluation :
    - Tester la chaîne de l'alerte (de l'exploitant jusqu'aux autorités)
    - Tester l'organisation des secours
    - Tester les transmissions
    - Tester la sécurisation d'un périmètre de sécurité
    - Tester la mise en place de déviations
    - Tester l'évacuation de nombreuses personnes
    - Évaluer la communication

Simulation

- Direction de l'exercice suivant les règles fixées (dossier DIREX) ;
- Direction de l'animation et adaptation en fonction des réactions dans les limites des règles fixées (dossier DIRANIM) ;
- Evaluation
    - Evaluation générale qui examine les résultats de l'exercice au vu des objectifs, général et intermédiaires ;
    - Evaluation interne au sein de chaque entité, suivant les objectifs spécifiques ;
    - Retour d'expérience qui critique l'ensemble.
    - Mesurer le niveau d'atteinte des objectifs ;
    - Identifier les problèmes rencontrés ;
    - Tirer des conclusions ;
    - Présenter des recommandations ;
    - Vérifier l'efficacité des plans, des procédures, du matériel, des installations et de la formation du personnel ;
    - Comparer les résultats avec ceux d'un exercice précédent ;
    - Préconiser la prévention des exercices à venir.

Retour d'expérience (voir fiche 8)

Zoom sur les incendies d'immeubles d'habitations

Les exercices en cas d'incendies d'immeubles d'habitations en zones inondées sont assez complexes à simuler. Pour autant, les exercices suivants pourront être envisagés :

- Exercice de terrain :
    - Limitation physique des accès au engins terrestres aux sites identifiés ;
    - Interdire l'utilisation de la DECI existante car inaccessible ;
    - Mise en place de bâches à eau (type CCGC) pour permettre la simulation de l'inondation ;
- Cadre : mise en situation par un scénario permettant de simuler la déclinaison du dispositif ORSEC avec intégration d'un départ de feu dans un immeuble d'habitation.

Fiche n° 8

LES RETOURS D'EXPERIENCE

Textes règlementaires :

- Article R741-4 du Code de la Sécurité Intérieure, créé par décret n°2014-1253 du 27 octobre 2014

Ressources documentaires :

- Charte du RETEX – ENSOSP
- Guide méthodologique pour la pratique du retour d'expérience - ENSOSP

Acteurs/partenaires concernés :

- DDT(M)
- Météo France
- Groupement Opération
- Centre d'Incendie et de Secours
- DREAL
- Collectivités territoriales
- Groupement Territorial
- Syndicats de gestion de cours d'eau

Enjeux :

L'article R741-4 du Code de la Sécurité Intérieure, créé par décret n°2014-1253 du 27 octobre 2014 et codifiant la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004 inscrit les retour d'expérience permettent de tirer les enseignements d'accidents réels ou simulés dans le cadre des exercices.

La gestion des situations d'urgence, voire de crise, donne lieu à la mise en œuvre de mesures dans des délais courts où le temps de l'analyse des situations est restreint par la nécessité d'une intervention rapide. Dans l'objectif de capitaliser cette expérience et de la mettre à disposition de tous, il est important d'identifier les difficultés de nature diverse afin de repérer les axes d'amélioration et de faire ressortir les mesures positives qui pourront être réutilisées, et tirer les leçons de réussites ou d'échecs passés ou actuels de manière à réduire la vulnérabilité et/ou à augmenter les capacités de résilience d'une entité humaine, d'une organisation.

Solutions envisagées :

Etape 1 - Définir les objectifs

- Partager une vision globale de l'événement et renforcer les liens entre les partenaires ;
- Repérer les points positifs et les capitaliser ;
- Identifier les points négatifs et proposer les axes d'amélioration ;
- Reconnaître le travail de chacun et faciliter la résilience ;
- Valoriser l'expérience acquise pour la gestion des événements futurs ;
- Démultiplier les enseignements tirés et sensibiliser les acteurs potentiels.

Etape 2 - Vérifier que les critères de mise en œuvre sont réunis

- RETEX systématique après une crise ou un exercice ;

- RETEX à favoriser lors d'une situation nouvelle (signal émergent) ; d'une situation porteuse de risque ; des situations itératives ou semblables ; d'un événement porteur d'enseignements.

Etape 3 – Organiser les aspects pratiques du RETEX et le mettre en œuvre

- Identifier un pilote ;
- Définir un périmètre ;
- Définir un calendrier de réalisation ;
- Prévoir la méthode de collecte, de tri et d'analyse de l'information ;
- Préparer un document de synthèse et la réunion de partage ;
- Animer de façon neutre et organisée la réunion.

Etape 4 – Valoriser le RETEX

- Restituer le RETEX en le formalisant sous forme de compte-rendu de réunion ou de rapport ;
- Mettre en œuvre les décisions d'amélioration prises au cours du RETEX et instituer un suivi de cette mise en œuvre ;
- Publication ;
- Faire connaître le RETEX à l'extérieur (publication, Intranet et Internet, colloques…).

IV. Conclusion

Face à la recrudescence des évènements climatiques majeurs, la problématique de continuité des secours en zone impactée par une inondation reste un enjeu essentiel pour les services d'incendie et de secours. Ce dossier a vocation à proposer un socle de travail adaptable à l'échelon local pour l'ensemble des secours courants lors de l'occurrence d'un risque majeur.

Les services d'incendie et de secours ainsi que leurs partenaires pourront s'appuyer sur ces documents afin de les adapter au mieux aux réalités de leurs territoires et de leurs capacités.

L'approche globalisée pluri-thématique permet de s'inscrire dans le concept de doctrine développé au niveau national et permet ainsi d'harmoniser les pratiques sur le territoire.

Par ailleurs, l'aspect interservices qui devrait découler de ces travaux présente une plus-value essentielle à la fois pour la maitrise des thématiques, mais également pour la connaissance mutuelle des acteurs qui auront à travailler ensemble en cas d'occurrence d'évènements.

Toutefois, les cadres règlementaires et techniques ainsi que les connaissances en la matière étant en perpétuelle évolution, ces fiches pratiques devront faire l'objet de mises à jour régulières garantissant leur pertinence et leur efficacité dans le temps.

Enfin, toujours sous le concept de doctrine professionnelle, l'approche vise à inclure pleinement le citoyen dans les démarches, au travers notamment des actions de sensibilisation et de formation, l'incitant dès lors à être acteur majeur de sa sécurité.

V. Annexes

Annexe 1 – Fiches de Postes

Fonction	**CHEF DE PROJET**
Mission	Le chef de projet organise et conduit le projet de bout en bout. Il assume la responsabilité des différentes phases, depuis la traduction des besoins des clients en spécifications fonctionnelles et techniques, jusqu'à la mise en production.
	Responsabilités
Encadrement	Une équipe projet conformément à l'organigramme
Autonomie	Sous l'autorité du COPIL
Relations extérieurs	Services concernés par le projet, élus, experts et autre en lien avec le responsable des relations interservices
	Activités exercées
Principales	● Prendre en charge le projet de la commande ; ● Suivre la conception du projet (besoins client, spécifications fonctionnelles, livrables…) ; ● Piloter le projet en constituant, organisant, coordonnant et animant l'équipe projet selon la lettre de commande (demande du client, budget, délais…) ; ● Livrer le projet au niveau de qualité attendu par le client ; ● Assurer la rentabilité du projet ; ● Assurer le suivi auprès du client.
Complémentaires	● Evaluer et faire progresser l'équipe projet ● Relire et assimiler les niveaux d'engagements traduits par la note de cadrage

Fonction	RESPONSABLE COMMUNICATION
Mission	La responsable communication gère les communications à l'interne et à l'externe dans le but de promouvoir le produit.
	Responsabilités
Encadrement	Sans objet.
Autonomie	Sous l'autorité du chef de projet et du service communication du SDIS 22.
Relations extérieurs	● Organise et supervise les opérations auprès des autres services ; ● Met en place des actions marketing pour développer la bonne image du projet ; ● Relations avec les services communication des autres structures.
	Activités exercées
Principales	● Définit la politique de communication du groupe de travail ; ● Elabore la stratégie de communication à l'interne : site internet du SDIS22, compte Facebook et Tweeter, mailing ; ● Prend en charge la réalisation des supports de communication ; ● Analyse les capacités de communication du groupe de travail.
Complémentaires	● Elle représente le groupe de travail devant les médias si nécessaire.

Fonction	RESPONSABLE RELATIONS INTERSERVICES
Mission	● Il conçoit et impulse un partenariat entre l'équipe de projet, le SDIS 22 et les différents partenaires (élus, experts, encadrement de l'ENSOSP, DGSCGC…).
	Responsabilités
Encadrement	Sans objet.
Autonomie	Sous l'autorité du chef de projet.
Relations extérieurs	● Organise et supervise les opérations auprès des autres services.
	Activités exercées
Principales	● Développer et animer des relations privilégiées avec les partenaires externes afin de rassembler les différentes expériences dans le produit ; ● Met en place les conventions, négocie les contrats et autres ; ● Assurer un benchmark et une veille stratégique permanente afin de détecter de nouveaux partenaires.
Complémentaires	● En collaboration avec la responsable de la communication, contribuer à la création de documents, d'outils de communication et actions liées aux relations partenariales ; ● Contribuer à la e-réputation de l'école et participer aux actions de promotion en lien avec la responsable de la communication.

Fonction	RESPONSABLE PRODUCTION
Mission	Le responsable de production applique la politique définie par le chef de projet, il organise, planifie et suit la production pour atteindre les objectifs définis.
	Responsabilités
Encadrement	Sans objet.
Autonomie	Sous l'autorité du chef de projet.
Relations extérieurs	Sans objet.
	Activités exercées
Principales	● Planifier la production avec le chef de projet et l'équipe ; ● Lancer les nouveaux modèles ; ● Assurer les communications avec les autres services ; ● Suivre la production par rapport aux prévisions et procéder à des réajustements pour tenir les délais.
Complémentaires	● Améliorer l'organisation et les méthodes de travail.

Fonction	RESPONSABLE ANIMATION
Mission	Le responsable d'animation coordonne l'activité de l'équipe projet et seconde le chef de projet dans sa mission.
	Responsabilités
Encadrement	Equipe projet, adjoint du chef de projet.
Autonomie	Sous l'autorité du chef de projet.
Relations extérieurs	Services concernés par le projet, élus, experts et autre en lien avec le responsable des relations interservices.
	Activités exercées
Principales	● Gérer l'équipe projet ; ● Superviser la mise en application du projet ; ● Veiller au respect des points d'étapes et de l'avancée du projet ; ● Assurer l'animation, la motivation du groupe ; ● Manager l'équipe projet en lien avec le chef de projet.
Complémentaires	● S'intégrer à tous les niveaux de l'organigramme en fonction des besoins.

Fonction	RESPONSABLE QUALITE
Mission	Le responsable qualité définit et met en œuvre la politique qualité de l'équipe projet en y associant des indicateurs et des processus de contrôle. Il est responsable de la conformité des produits ou services de l'équipe aux exigences internes et externes (conformité aux normes, exigences légales, attentes des clients…). Il coordonne les activités de pilotage et de surveillance de la performance des procédures et méthodologies qualité de l'équipe projet.
	Responsabilités
Encadrement	Sans objet
Autonomie	Sous l'autorité du chef de projet
Relations extérieurs	Sans objet
	Activités exercées
Principales	● Organiser et maintenir le système de management de la qualité au sein de l'équipe ; ● Définir et mettre en œuvre le plan de communication sur la politique et le programme qualité ; ● Assurer la bonne compréhension et l'application des procédures et démarches qualité ; ● Identifier et analyser les problèmes qualité et proposer des actions correctives ; ● Promouvoir les plans d'amélioration de la performance, la culture d'amélioration continue et les meilleurs pratiques auprès des collaborateurs ; ● Définir et suivre les outils de gestion de la qualité (système documentaire, indicateurs…).
Complémentaires	● Préparer les démarches de certification ou labélisation (bonnes pratiques reconnues).

Annexe 2 - Note de cadrage



Date de création : 22/10/2018

Date de modification :

N° de version : V1.0

GROUPE A-B

Capitaine Paul GILLI – SDIS 06

Capitaine Cédric LARRIBE – SDIS 22

Capitaine Jean-Raphaël LECLERE – SDIS 29

Capitaine Sullyman M'DERE – SDIS 976

Capitaine Rozenn RIBOT – SDIS 55

Capitaine Laurent THIBAULT – SDIS 974

PROJET :

ASSURER LA CONTINUITÉ DES SECOURS EN ZONES INONDÉES, NOTAMMENT EN CAS D'INCENDIE D'IMMEUBLES D'HABITATION.

NOTE DE CADRAGE

Contenu

Objet du projet

Enjeux et contexte

- Contexte
- Références complémentaires – Projet similaires

Périmètre du projet

Risques du projet

Objectifs de qualité

- Objectif principal
- Objectifs secondaires
- Contraintes sur objectifs
- Marges de manœuvre

Objectifs de charge et de coût

Triangle coût/qualité/temps

Objectifs complémentaires

- Objectifs
- Marges de manœuvre

Stratégie de communication

Objet du projet

Mener une réflexion détaillée sur les mesures à mettre en œuvre permettant d'assurer la continuité des secours en zones inondées, notamment en cas d'incendie d'immeubles d'habitation.

Présenter les solutions techniques, organisationnelles, préventives et opérationnelles le 17 janvier 2019.

Enjeux et contexte

Le risque inondation constitue la première menace naturelle en France. Une commune sur trois est concernée par celui-ci.

Plusieurs types d'inondation peuvent être rencontrés :

- Crue lente
- Crue torrentielle
- Ruissellement
- Remontée de nappe phréatique
- Submersion marine
- Rupture de digues/barrages

Ces épisodes d'inondations soulèvent la problématique de la continuité des secours durant ces périodes et obligent les Services d'Incendie et de Secours (SIS) à adapter leur réponse opérationnelle.

La situation vécue aux États-Unis avec la catastrophe Katrina, suivie de nombreux feux urbains en zones submergées, démontre la pertinence de mener la réflexion et d'anticiper ces évènements. D'autres exemples peuvent être cités au niveau européen avec les inondations d'Amsterdam ou encore l'Italie et la ville de Venise (tempête Adrian en novembre 2018).

La situation vécue sur le secteur francilien, notamment les inondations survenues en octobre dans le département de l'Aude avec des crues allant jusqu'à 8 mètres, nous montre la nécessité de se préparer à toutes les situations pour apporter une aide efficace à la population.

De plus, une vraie réflexion sur le sujet est née du fait de la diversité des départements d'origine des membres du groupe de travail. Ainsi, les Côtes d'Armor et le Finistère sont confrontés à des crues lentes, du ruissellement et de la submersion marine. La Réunion, comme Mayotte, ont une vraie problématique lors de la saison cyclonique ou de la période de fortes pluies. Certains centres de secours sont impactés et donc inopérants pour apporter un soutien à la population. La Meuse est confrontée au risque de crue lente, contrairement aux Alpes Maritimes qui connaissent un régime météorologique méditerranéen avec des épisodes violents principalement de type torrentiels et ruissellement urbain.

La particularité des îles, et notamment Mayotte et La Réunion, à l'inverse de la métropole, est l'impossibilité d'obtenir des renforts rapidement. En effet, sauf demande spécifique, ces îles devront faire avec leurs moyens internes.

CONTEXTE

Les SIS sont directement concernés par les risques inondation et la réponse opérationnelle apportée face à ces risques doit permettre de porter secours à la population en toutes circonstances.

Afin de remplir leurs missions, les SIS doivent mettre en œuvre des techniques opérationnelles en utilisant du matériel adapté et correctement dimensionné par rapport au risque inondation. Dans la mesure où cela ne serait pas le cas, un plan d'équipement doit être élaboré pour atteindre les objectifs.

La mise en œuvre opérationnelle se fait à l'issue des actions de formation telles que définies par l'arrêté du 08 août 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers volontaires et l'arrêté du 30 septembre 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels. Les référentiels de formation s'appuient sur les doctrines existantes, des guides nationaux ou départementaux de références. Pour répondre aux besoins du service et par la même occasion aux besoins de la population un plan de formation optimisé est nécessaire ainsi qu'un plan de recrutement.

REFERENCES COMPLEMENTAIRES – PROJET SIMILAIRES

- Retour d'expérience (RETEX) de l'ouragan Katrina en 2005 – USA : problématique d'inondation de longue durée avec la continuité des secours à assurer ;
- Sécurité du Mont Saint - Michel, organisation et mise en œuvre des secours : problématiques d'accessibilité ;
- Amsterdam, Bruges et Venise : doctrine opérationnelle des secours : environnement spécifique lié à la géographie des lieux ;
- Guide de doctrine opérationnelle « Intervention à bord des navires et bateaux en milieu maritime » (IBNB) DGSCGC/DSP/SDDRH/BDFE/NP 11/2018 : similitude avec les zones inondées : pour les problématiques d'accessibilité et de raisonnement opérationnel ;
- Guide de doctrine opérationnelle « Interventions à bord des bateaux en eaux intérieures » DGSCGC/DSP/SDDRH/BDFE/NP 30/10/2018 : similitude avec les zones inondées : pour les problématiques d'accessibilité et de raisonnement opérationnel ;
- Guide de Doctrine Opérationnelle « Intervention sur les incendies de structures » (DGSCGC/DSP/SDDRH/BDFE/NP 12/04/2018) : afin de s'inscrire dans le cadre actuel de la DGSCGC ;
- Guide de technique opérationnelle « Etablissements et techniques d'extinction » DGSCGC/DSP/SDDRH/BDFE/NP 29/08/2018 ;
- Prospection des RETEX nationaux ;
- Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) – Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) : dresse l'état des lieux des risques naturels et technologiques à l'échelle départementale et communale ;
- Exemple de la Réunion, et autres départements afin de reprendre les réflexions liées au projet ;
- « Drone et risque inondation : recommandation issues d'une expérience de terrain ». Entente Valabre, Syndicat mixte de l'Argence, DREAL PACA ; 08/2018
- CEPRI, Guides, GEMAPI, GEORISQUES : pour la prévision et l'anticipation des crues et des inondations.

Périmètre du projet

Problématique :

La continuité des secours dans sa globalité, notamment en zones inondées avec un focus sur les incendies dans les immeubles d'habitation.

Commanditaire :

ENSOSP, Madame Muriel ABATINI coordinatrice de la discipline gestion de projet.

Clients :

Groupement inter-SDIS

Acteurs :

Groupe de travail gestion de projet des groupes A-B

Chef de projet : Capitaine Cédric LARRIBE.

Les différents services internes concernés et champs de compétences :

- Groupement Prévision/Groupement Opérations :
  - Connaissance du risque, planification, SIG, la doctrine opérationnelle à travers le SDACR et le RO, RETEX

- Groupement Technique et Logistique :
  - Acquisition des moyens adaptés au risque inondation

- Groupement formation/CIS :
  - Développement des compétences
  - Exercices et/ou interventions

- Service communication SDIS :
  - Médias, réseaux sociaux

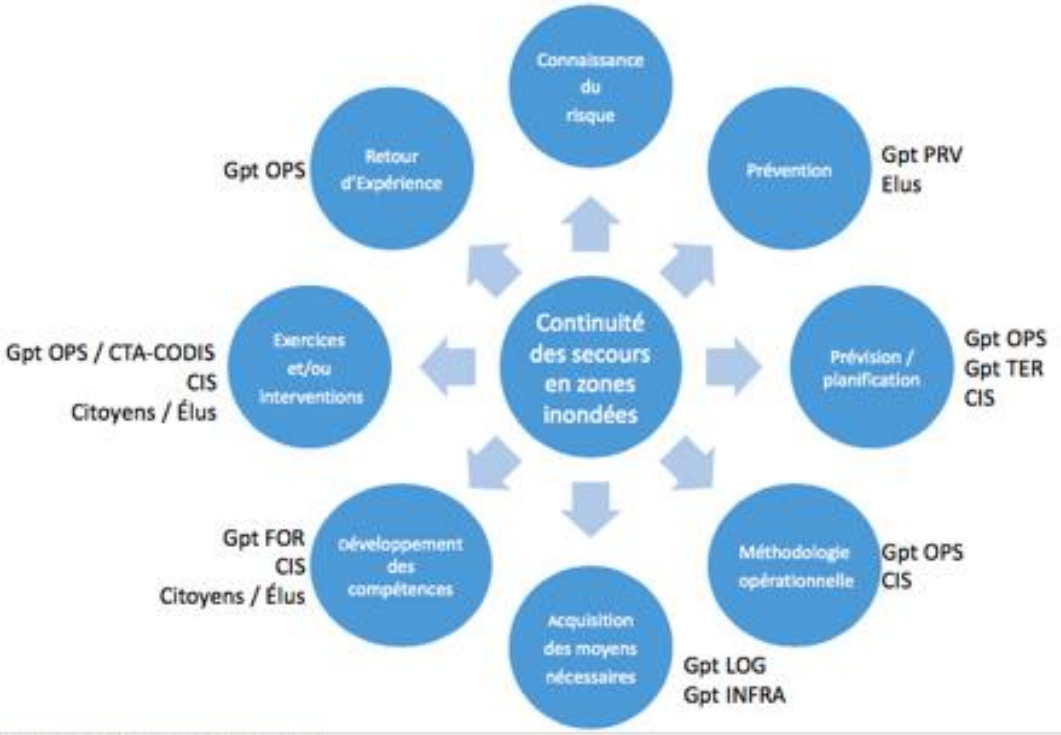


Figure 1 : Fleurs des fiches actions/acteurs

Budget :

Aucun budget alloué pour la réalisation de ce projet.

Temps :

54 heures jusqu'au 14 décembre 2018

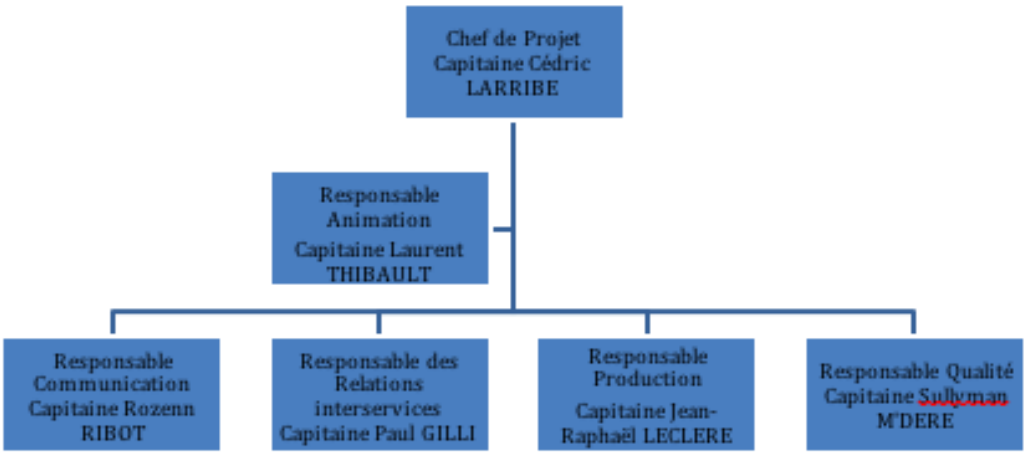
Ressources :

- Humaines :
  - ➢ Encadrement ENSOSP : Commandant ROSSOW
  - ➢ Contact DGSCGC : Commandant SEFRRAY
- Matérielles :
  - ➢ Salles de cours
  - ➢ Centre de Ressources et de Documentation de l'ENSOSP

Besoins :

- Matériel de bureautique et reprographie
- Points d'étape pour l'équipe projet

Organigramme mis en place pour répondre au projet



Les différents rôles composant l'organigramme ont été déclinés en fiche de poste qui seront présentées en annexe du livrable sur la méthodologie.

Risques du projet

FORCES

- Mise en place d'un groupe projet inter-SDIS (29, 22, 06, 974, 976, 55) regroupant des connaissances et des approches différentes du risque : tsunami, submersion marine doublée d'une marée haute, crue torrentielle, crue lente, ruissellement urbain, etc.
- La superficie du territoire national concerné (plus de 13 300 communes sont impactées par tous types d'inondations), la thématique est porteuse au vu de la conjecture actuelle
- Le nombre de services impactés dans un SDIS lors d'une inondation (opération, logistique, etc.) mettra en exergue l'intérêt de l'interservices

FAIBLESSES

- La diversité des inondations possible (submersion marine, crue torrentielle, etc.) qui apportent une cinétique, ainsi qu'une méthodologie opérationnelle différentes
- La pluralité des acteurs à toucher (SDIS, élus, population, etc.)
- Incertitude de la survenue de l'aléa (difficulté à prévoir à l'avance une inondation)

OPPORTUNITES

- Élargissement nécessaire du champ du projet à tous les risques courant, ainsi qu'à d'autres risques majeurs
- Possibilité d'organiser une réponse SDIS / EMIZ / nationale ou liée aux bassins de risques (Territoire à Risque Inondation par exemple)
- Appréhender la culture de la sécurité civile à l'échelon international sur la thématique de la continuité des secours, des risques courants et des risques majeurs
- Articulation avec la doctrine nationale (GDO) en reprenant les concepts de doctrine mais en les adaptant à la gestion d'un risque courant lors d'un risque majeur
- Éducation/sensibilisation de la population à la gestion des risques majeurs et des mesures de sécurités à prendre au sein de leur quotidien (Plan Familiaux de Mise en Sûreté)
- Approfondir notre réflexion personnelle sur la manière d'appréhender une intervention avec une composante risque majeur

MENACES

- Impacts médiatiques, politique et sensibilité du projet au niveau des SIS en raison du délai d'intervention des secours ou des techniques mises en œuvre pour palier au risque majeur
- Adaptation moins rapide ou efficiente si une doctrine trop précise est mise en place pour le risque inondation
- Évolution rapide des risques naturels majeurs en raison du changement climatique et de l'inconnu à venir
- Coût de l'adaptation de la réponse en terme de matériel et de formation à adapter pour intervenir lors d'un évènement catastrophique majeur

Objectifs de qualité

OBJECTIF PRINCIPAL

Fournir des fiches actions adaptées et utilisables par l'ensemble des acteurs concernés permettant la continuité des secours en zones inondées, notamment en cas d'incendie d'immeubles d'habitations.

Fonctionnalités : Simples, efficaces, pragmatiques, adaptées, évolutives, diffusables, compréhensibles.

Performances : Résultats immédiats et visibles sur la continuité des secours en cas d'inondations.

OBJECTIFS SECONDAIRES

Développer les relations entre les acteurs concernés afin d'être toujours efficace au sein du groupement inter SDIS.

Faire rayonner les bonnes pratiques qu'il en ressortira sur les autres SDIS, notamment à travers un partage d'information opérationnel (ex : PNRS).

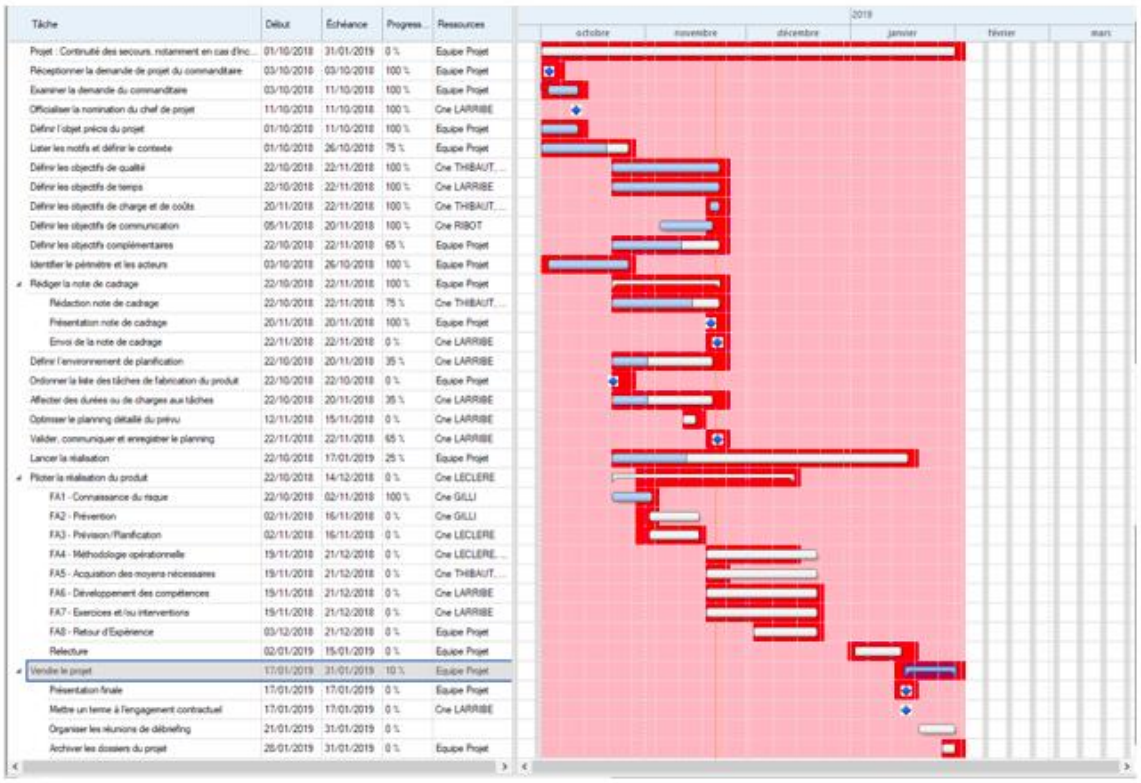
CONTRAINTES SUR OBJECTIFS

La collaboration entre les acteurs, la coordination, les délais pour la mise en œuvre des plans de recrutement, de formation et d'équipement.

MARGES DE MANŒUVRE

Une adaptation peut être faite dans un premier temps afin d'apporter une réponse cohérente rapidement (sur l'année en cours), compléter et faire évoluer le produit lorsque toutes les conditions seront réunies (entre 3 et 4 ans).

OBJECTIFS DE TEMPS



Tâche	Début	Échéance	Progress...	Ressources
Projet : Continuité des secours, notamment en cas d'inc...	01/10/2018	31/01/2019	0 %	Equipe Projet
Réceptionner la demande de projet du commanditaire	03/10/2018	03/10/2018	100 %	Equipe Projet
Examiner la demande du commanditaire	03/10/2018	11/10/2018	100 %	Equipe Projet
Officialiser la nomination du chef de projet	11/10/2018	11/10/2018	100 %	Cne LARRIBE
Définir l'objet précis du projet	01/10/2018	11/10/2018	100 %	Equipe Projet
Lister les motifs et définir le contexte	01/10/2018	26/10/2018	75 %	Equipe Projet
Définir les objectifs de qualité	22/10/2018	22/11/2018	100 %	Cne THIBAUT...
Définir les objectifs de temps	22/10/2018	22/11/2018	100 %	Cne LARRIBE
Définir les objectifs de charge et de coûts	20/11/2018	22/11/2018	100 %	Cne THIBAUT...
Définir les objectifs de communication	05/11/2018	20/11/2018	100 %	Cne RIBOT
Définir les objectifs complémentaires	22/10/2018	22/11/2018	65 %	Equipe Projet
Identifier le périmètre et les acteurs	03/10/2018	26/10/2018	100 %	Equipe Projet
Rédiger la note de cadrage	22/10/2018	22/11/2018	100 %	Equipe Projet
Rédaction note de cadrage	22/10/2018	22/11/2018	75 %	Cne THIBAUT...
Présentation note de cadrage	20/11/2018	20/11/2018	100 %	Equipe Projet
Envoi de la note de cadrage	22/11/2018	22/11/2018	0 %	Cne LARRIBE
Définir l'environnement de planification	22/10/2018	20/11/2018	35 %	Cne LARRIBE
Ordonner la liste des tâches de fabrication du produit	22/10/2018	22/10/2018	0 %	Equipe Projet
Affecter des durées ou de charges aux tâches	22/10/2018	20/11/2018	35 %	Cne LARRIBE
Optimiser le planning détaillé du prévu	12/11/2018	15/11/2018	0 %	Cne LARRIBE
Valider, communiquer et enregistrer le planning	22/11/2018	22/11/2018	65 %	Cne LARRIBE
Lancer la réalisation	22/10/2018	17/01/2019	25 %	Equipe Projet
Piloter la réalisation du produit	22/10/2018	14/12/2018	0 %	Cne LECLERE
FA1 - Connaissance du risque	22/10/2018	02/11/2018	100 %	Cne GILLI
FA2 - Prévention	02/11/2018	16/11/2018	0 %	Cne GILLI
FA3 - Prévision / Planification	02/11/2018	16/11/2018	0 %	Cne LECLERE
FA4 - Méthodologie opérationnelle	19/11/2018	21/12/2018	0 %	Cne LECLERE...
FA5 - Acquisition des moyens nécessaires	19/11/2018	21/12/2018	0 %	Cne THIBAUT...
FA6 - Développement des compétences	19/11/2018	21/12/2018	0 %	Cne LARRIBE
FA7 - Exercices et / ou interventions	19/11/2018	21/12/2018	0 %	Cne LARRIBE
FA8 - Retour d'Expérience	03/12/2018	21/12/2018	0 %	Equipe Projet
Relecture	02/01/2019	15/01/2019	0 %	Equipe Projet
Vendre le projet	17/01/2019	31/01/2019	10 %	Equipe Projet
Présentation finale	17/01/2019	17/01/2019	0 %	Equipe Projet
Mettre un terme à l'engagement contractuel	17/01/2019	17/01/2019	0 %	Cne LARRIBE
Organiser les réunions de débriefing	21/01/2019	31/01/2019	0 %	
Archiver les dossiers du projet	28/01/2019	31/01/2019	0 %	Equipe Projet

Objectifs de charge et de coût

Le projet n'a pas de coût immédiat induit pour les SDIS. Néanmoins, en fonction des solutions proposées pour assurer la continuité des secours en zone inondée, il sera possible d'intégrer l'achat de matériels au plan d'équipement des SDIS. Ainsi, les coûts seront maitrisés et une surcharge financière ne sera pas à prévoir.

De plus, en raison du caractère récurrent des inondations, ainsi que par la superficie du territoire à couvrir, les SDIS pourront mettre en place des solutions de mutualisation du matériel et des partenariats avec les formations militaires.

Triangle coût/qualité/temps

Le choix s'est porté sur le fait de ne pas faire de triangle coût/qualité/temps.

En raison des délais imposés, la restitution du travail va s'effectuer en deux phases :

1. Un livrable reprenant la méthode de travail, ainsi que des fiches actions correspondant aux missions préalablement identifiées (fleur des acteurs) ;
2. Une démarche d'amélioration continue avec une budgétisation sur le long terme afin de s'intégrer dans un plan pluriannuel d'investissement et tendre vers une réponse opérationnelle complétée, adaptée et efficiente.

La raison de ce phasage est de permettre au projet d'évoluer par rapport aux limites imposées à l'heure actuelle, afin de prendre en compte les items et problématiques soulevés ou à soulever et qui pourront l'être lors d'une révision du projet.

Objectifs complémentaires

Ce sont les objectifs non directement liés au projet, portant sur l'organisation, le management, les effets induits sur d'autres services et projets...

OBJECTIFS

Construire une organisation cohérente pour faire avancer le projet, utiliser des outils adaptés à sa réalisation (office, partage de documents via un « drive » et autre).

Se positionner en qualité de manager ou au sein du groupe pour enlever les freins au projet.

Faire des points d'étape réguliers pour avoir une vision juste de l'avancée du projet.

Créer et développer les relations entre les acteurs (projet interservices).

Mettre en œuvre une communication efficace et adaptée à tous les interlocuteurs pour faire vivre le projet.

MARGES DE MANŒUVRE

Adaptabilité des membres du groupe, travail à distance et mise en commun via le drive.

Point d'entrée dans chaque service concerné.

Utilisation des supports classiques et réseaux sociaux afin de limiter le coût de la partie communication.

Stratégie de communication

Suite à l'analyse des risques, ainsi qu'aux réflexions menées lors de l'initiation du projet, il s'avère nécessaire de prendre en compte 3 axes de communications :

- Le SDIS :
  - Axe interne : lors de l'élaboration des fiches actions de nombreux services du SDIS vont être amenés à travailler ensemble. L'objectif est d'amener à réfléchir les services sur un but commun : la gestion du risque courant en cas d'évènement majeur. La finalité de ces réflexions est de permettre de prendre en compte les problématiques et les besoins en termes de techniques et/ou logistique, de ressources humaines, etc.
  - Axe externe : une fois le livrable avec la méthode et les fiches actions élaborés, il va être nécessaire de partager les conclusions au sein du SDIS et des différents services qui le compose afin de développer et de mettre en pratique les fiches actions qui auront été conçues. Par exemple, le service formation sera impacté sur la stratégie de mise en œuvre des fiches actions.

⇨ La stratégie de communication va être d'animer les réunions et de sensibiliser les services afin de s'assurer de leur participation et de leur coopération. De plus, une fois le livrable et les fiches actions réalisées, il sera du rôle de la communication de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue afin de bénéficier du retour d'expérience et de démontrer l'utilité de la démarche.

- Les partenaires extérieurs :
  - Axe interne : les partenaires extérieurs vont être sollicités sur leur mission du quotidien afin d'anticiper sur les besoins possibles en cas d'évènements majeurs. Par exemple, la direction interrégionale des routes (DIRE) par rapport au route ou l'agence régionale de santé (ARS) par rapport à la potabilité de l'eau ou d'éventuels problèmes sanitaires. L'objectif est de se préparer à la crise.
  - Axe externe : une fois le livrable et les fiches actions réalisées il sera nécessaire de partager le résultat avec les partenaires extérieurs afin de présenter la démarche. L'objectif est de mettre en place une sensibilisation, ainsi qu'une formation des partenaires extérieurs qui conduiront à la mise en place d'exercices.

⇨ La stratégie de communication va consister dans l'accompagnement du responsable interservices, dans l'animation des réunions, ainsi que dans la proposition d'outils lors de la mise en place d'exercices pouvant faciliter la gestion de crise de partenaire néophytes en la matière (éducation nationale, etc.).

- Le citoyen :

La finalité qui est proposée à travers le sujet va être de sensibiliser le citoyen à des comportements à risque pouvant conduire à sa mise en danger (ex : branchement de chauffage annexe en cas d'inondation), ainsi qu'aux gestes à effectuer afin de se mettre en sécurité (ex : se réfugier à l'étage ou proposer aux voisins du rez-de-chaussée de monter se protéger).

Le citoyen est au cœur du système pouvant faciliter ou complexifier l'intervention. Actuellement, un travail est en cours pour le sensibiliser aux gestes qui sauvent. A cette occasion, un message peut être donné sur la conduite à tenir en cas d'évènements majeurs, ou sur les documents à la portée de ce dernier (IAL : information acquéreur locataire, PCS : plan communal de sauvegarde, DICRIM : document d'information communal sur les risques majeurs).

Enfin, les plans familiaux de mises en sécurités sont l'opportunité de prendre en compte les problématiques liées aux évènements majeurs, ainsi que le comportement ou la conduite à tenir en cas d'événement accidentel.

Signature du commanditaire du projet ***Signature du chef de projet***